

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1297

30 novembre 2005

SOMMAIRE

3rd Way S.A., Luxembourg	62223	ProLogis France III, S.à r.l., Luxembourg	62255
Ben and Co Chartering S.A., Luxembourg	62210	ProLogis France VI, S.à r.l., Luxembourg	62255
Best Shipping S.A., Luxembourg	62256	ProLogis France XXIX, S.à r.l., Luxembourg	62211
Best Shipping S.A., Luxembourg	62256	ProLogis France XXV, S.à r.l., Luxembourg	62219
Best Shipping S.A., Luxembourg	62256	ProLogis France XXVIII, S.à r.l., Luxembourg ...	62210
Carfactory (Soparfi), S.à r.l., Hosingen	62210	ProLogis France XXXVI, S.à r.l., Luxembourg ...	62212
Carrera Holding S.A., Luxembourg	62216	ProLogis France XXXVIII, S.à r.l., Luxembourg..	62223
Carrera Holding S.A., Luxembourg	62219	ProLogis Netherlands XXXI, S.à r.l., Luxembourg	62224
Europ Infos, S.à r.l., Luxembourg	62214	RTO Finance, S.à r.l., Luxembourg	62212
Façolux S.A., Wiltz-Winseler	62220	RTO Investments, S.à r.l., Luxembourg	62211
Flatinvest S.A., Luxembourg	62219	Solaire S.A., Luxembourg	62255
Flatinvest S.A., Luxembourg	62219	Stelmar Management (Holdings) S.A.	62211
Gander AG	62212	Upsurge Holding S.A., Luxembourg	62224
Garlan Holding S.A., Luxembourg	62209	Urban Holding S.A., Luxembourg	62229
Livia S.A., Livange	62222	Weisser Consultants International S.A.	62211
Livia S.A., Livange	62223	West Holding S.A.	62212
MCT Berlin Residential S.C.A., Luxembourg	62234	Xerium 2 S.A., Luxembourg	62213
Occasionsmaart, S.à r.l., Hosingen	62210	(The) Yellow Café, S.à r.l., Ettelbruck	62210
Overend, Gurney & Co 1871 (Luxembourg) S.A., Luxembourg	62224	Zork Charter S.A., Luxembourg	62256
		Zork Charter S.A., Luxembourg	62256

GARLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 29.098.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2005

Conformément aux articles 5 et 7 des statuts et aux articles 51 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061654.3/1051/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

CARFACTORY (SOPARFI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, 28, rue Holzbicht.
R. C. Luxembourg B 105.068.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2005, réf. DSO-BG00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 juillet 2005.

Pour EURO-ASSOCIATES S.A.

Signature

(902380.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

OCCASIONSMAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, 28, rue Holzbicht.
R. C. Luxembourg B 102.553.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2005, réf. DSO-BG00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 juillet 2005.

Pour EURO-ASSOCIATES S.A.

Signature

(902381.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

THE YELLOW CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 96, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 102.245.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2005, réf. DSO-BG00090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 juillet 2005.

Pour EURO-ASSOCIATES S.A.

Signature

(902382.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juillet 2005.

ProLogis FRANCE XXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(061034.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

BEN AND CO CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.582.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061127.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 42.243.

—
EXTRAIT

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 10 novembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 19 juin 2003.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e S. Alexandrino

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102115.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

WEISSER CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 30.640.

—
EXTRAIT

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 10 novembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme WEISSER CONSULTANTS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, a été dénoncé en date du 16 mai 2003.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e S. Alexandrino

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102117.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

ProLogis FRANCE XXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.091.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(061040.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

RTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 97.310.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature.

(061141.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

GANDER AG, Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 20.016.

—
EXTRAIT

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 10 novembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GANDER A.G., dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, a été dénoncé en date du 2 juin 2003.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e S. Alexandrino

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102119.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

WEST HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 44.594.

—
EXTRAIT

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 10 novembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme WEST HOLDING S.A., dont le siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 7 mai 2003.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e S. Alexandrino

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102122.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

ProLogis FRANCE XXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 85.197.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(061041.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

RTO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 97.299.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature.

(061142.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

XERIUM 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 72.085.

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of May.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

XERIUM S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 68.095, duly represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 18, 2005, attached hereto.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of XERIUM 2 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 72.085, took the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), the sole shareholder resolves to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to appoint as liquidators (i) Mr Stef Oostvogels, Avocat à la Cour, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg and (ii) Ms Martine Gerber, Avocat, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (collectively, the «Board of Liquidators»).

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Liquidators.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Liquidators shall have the same effect as resolutions passed at the meetings of the Board of Liquidators.

Any and all members of the Board of Liquidators may participate in any meeting of the Board of Liquidators by telephone, video conference call or by other similar means of communication allowing all the liquidators taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Liquidators has as mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The Board of Liquidators has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg Company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; it may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Board of Liquidators is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The Board of Liquidators may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The board of liquidators may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und fünf, den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

XERIUM S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 68.095, wirksam vertreten durch Sébastien Binard, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, vom 18. Mai 2005, beifolgend.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene handelt in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär der Aktiengesellschaft XERIUM 2 S.A., mit Sitz in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 72.085, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Gemäß den Artikeln 141 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, neue Fassung («das Gesetz»), beschließt der alleinige Aktionär die Gesellschaft aufzulösen, und das Liquidationsverfahren zu beginnen.

Zweiter Beschluss

Infolge des ersten Beschlusses, beschließt der alleinige Aktionär, (i) Herrn Stef Oostvogels, Avocat à la Cour, mit beruflicher Adresse in 20, avenue Monterey, L-2016 Luxemburg und (ii) Frau Martine Gerber, Avocat, mit beruflicher Adresse in 20, avenue Monterey, L-2016 Luxemburg als Liquidatoren zu ernennen (hiernach der «Board of Liquidators»).

Die Gesellschaft ist gebunden durch die gemeinsame Unterschrift of zwei Mitgliedern des Board of Liquidators.

Schriftliche Beschlüsse, die durch alle Mitglieder des Board of Liquidators angenommen und gezeichnet sind, haben die gleiche Wirkung des anlässlich einer Versammlung des Board of Liquidators.

Alle Mitglieder des Board of Liquidators können an allen Versammlungen des Board of Liquidators anhand Telefon, Videokonferenzschaltung oder anhand ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt, die teilnehmenden Liquidatoren können sich gegenseitig hören. Eine solche Teilnahme an einer Versammlung entspricht einer Teilnahme in Person.

Der Board of Liquidators hat die Aufgabe, die Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu realisieren. Das Netto Guthaben der Gesellschaft, nach Zahlung aller Schulden, wird durch den Liquidator an die Gesellschafter verteilt, in Form einer Sacheinlage oder als Barauszahlung, jeweils anteilig hinsichtlich der durch sie gehaltenen Aktien der Gesellschaft.

Der Board of Liquidators kann alle Handlungen ausüben, welche in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehen sind, ohne die Erlaubnis des alleinigen Aktionärs, wo eine solche durch Gesetz vorgeschrieben ist.

Der Board of Liquidators kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung befreien, auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Klagen auf Auflösung verzichten; Beschlagnahmungen aufheben, mit oder ohne Zahlung aller Vorzugs- oder Hypothekeneintragungen, sonstige Eintragungen, Beschlagnahmungen oder sonstiger Behinderungen.

Der Board of Liquidators ist vom Inventar entbunden und kann diesbezüglich auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen.

Der Board of Liquidators kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle oder bestimmte Geschäfte, einem oder mehreren Bevollmächtigten einen durch ihn bestimmten Teil seiner Befugnisse übertragen, für einen durch ihn festgesetzten Zeitraum.

Nach Zahlung der Schulden oder nach Bildung ausreichender Rückstellungen für die Zahlung der Schulden der Gesellschaft kann der Board of Liquidators Vorauszahlungen auf den Liquidationsüberschuss machen.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehend an die Komparenten, dem unstrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Vorstandes gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Unterzeichnet: S. Binard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 1. Juni 2005.

J. Elvinger.

(060557.3/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

EUROP INFOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 81.202.

L'an deux mille cinq, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire des associés de la société EUROP INFOS, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.202, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 902 du 20 octobre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2005, en cours de publication.

1. Monsieur Gérard Guyodo, de nationalité française, demeurant au 6 ter, rue du Bel Air, 92190 Meudon, France,

2. Madame Régine Guyodo, de nationalité française, demeurant au 6 ter, rue du Bel Air, 92190 Meudon, France,

3. PRADO FINANCE S.A., société anonyme de droit belge, avec siège social au 205, Avenue Brugmann, B-1050 Bruxelles, Belgique, (PRADO FINANCE),

tous les trois ici représentés par Geoffrey Scardon, juriste, demeurant à Grevenmacher en vertu de trois procurations données le 8 juin 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'intégralité des parts représentant le capital social de la Société est représentée à la présente assemblée;

II.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Annulation des troisième, quatrième et cinquième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 31 mai 2005 s'étant tenue devant le notaire instrumentant.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Philippe Pedrini de son poste d'administrateur de la Société.

3. Augmentation du capital social par un montant de deux millions neuf cent quatre vingt mille euros (EUR 2.980.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trois millions onze mille euros (EUR 3.011.000,-) par l'émission de cinquante neuf mille six cents (59.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. Souscription et libération de cinquante neuf mille six cents (59.600) nouvelles parts sociales par la société PRADO FINANCE par un apport en nature de créances d'un montant total de deux millions neuf cent quatre vingt mille euros (EUR 2.980.000,-) sur la société CGBI S.A. société de droit français ayant son siège social au 39, boulevard Gallieni, 92137 Issy-les-Moulineaux.

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital telle qu'exposée ci-dessus.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler les troisième, quatrième et cinquième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 31 mai 2005 s'étant tenue devant le notaire instrumentant concernant la modification de la gérance et l'augmentation de capital de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Pedrini demeurant au 27, rue de la Gare, L-8229 Mamer de son poste d'administrateur de la Société et de lui donner pleine et entière décharge pour l'accomplissement de sa tâche en tant qu'administrateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent quatre vingt mille euros (EUR 2.980.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de trois millions onze mille euros (EUR 3.011.000,-) par l'émission de cinquante neuf mille six cents (59.600) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les nouvelles parts sont souscrites comme suit:

La société PRADO FINANCE déclare souscrire cinquante neuf mille six cents (59.600) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de créances d'un montant total de deux millions neuf cent quatre vingt mille euros (EUR 2.980.000,-) sur la société CGBI S.A. société de droit français ayant son siège social au 39, boulevard Gallieni, 92137 Issy-les-Moulineaux.

Suivant deux certificats du créancier PRADO FINANCE S.A. d'une part et du débiteur CGBI S.A. d'autre part, datés respectivement du 27 et du 30 mai 2005, certificats figurant en annexe de l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2005, la créance apportée s'élève à un montant de deux millions neuf cent quatre vingt mille euros (EUR 2.980.000,-) et est certaine, liquide et exigible.

La société PRADO FINANCE entreprendra toutes les démarches nécessaires en vue de la signification à CGBI S.A. de l'apport de la créance à EUROP INFOS S.A.

Cet apport est fait pour une valeur de deux millions neuf cent quatre vingt mille euros (EUR 2.980.000,-), dont l'intégralité est créditée au compte capital de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'article 5.1 est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à trois millions onze mille euros (EUR 3.011.000,-), représenté par soixante mille deux cent vingt (60.220) parts d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont toutes signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: G. Scardoni, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2005, vol. 431, fol. 95, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(063952.2/242/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

CARRERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.787.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of June.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited holding company (société anonyme holding) CARRERA HOLDING S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 106.787, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on the 11th of March 2005, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of association have been modified by deed of the same notary André Schwachtgen on the 18th of April 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association which will henceforth have the following wording: «The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders.»

2. Amendment of article 7, paragraph 7 of the articles of association which will henceforth have the following wording: «Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any director of the category A together with any director of the category B.»

3. Increase of the number of directors from three to four.

4. Appointment of Mr Dmitry Spivak, company director, born on December 26, 1979, residing in Geneva (Switzerland), as director until the end of the statutory general shareholder's meeting of 2010.

5. According to the above-mentioned resolutions, the board of directors will be qualified as follows:

Directors of the category A:

- The public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- The public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Director of the category B:

- Mr Dmitry Spivak, company director, born on December 26, 1979, residing in Geneva (Switzerland).

6. Amendment of article 6, paragraph 6 of the articles of association which will henceforth have the following wording: «The Board of Directors is not entitled to sell or otherwise dispose of shares or interests in companies or entities owned by the Company without the prior unanimous consent of all the shareholders. This consent is also required with regard to any agreement or transaction implemented by the Board of Directors on behalf of the Company, whose execution may directly or indirectly affect the holding by the Company of shares or interests in other companies or entities.»

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to amend article 5, paragraph 1, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. (paragraph 1).** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders.»

Second resolution

The meeting decides to amend article 7, paragraph 7, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 7. (paragraph 7).** Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any director of the category A together with any director of the category B.»

Third resolution

The meeting decides to increase the number of directors from three to four.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr Dmitry Spivak, company director, born on December 26, 1979, residing in Geneva (Switzerland), as director until the end of the statutory general shareholder's meeting of 2010.

Fifth resolution

According to the above-mentioned resolutions, the board of directors will be qualified as follows:

Directors of the category A:

- The public limited company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- The public limited company MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Director of the category B:

- Mr Dmitry Spivak, company director, born on December 26, 1979, residing in Geneva (Switzerland).

Sixth resolution

The meeting decides to amend article 6, paragraph 6, of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6. (paragraph 6).** The Board of Directors is not entitled to sell or otherwise dispose of shares or interests in companies or entities owned by the Company without the prior unanimous consent of all the shareholders. This consent is also required with regard to any agreement or transaction implemented by the Board of Directors on behalf of the Company, whose execution may directly or indirectly affect the holding by the Company of shares or interests in other companies or entities.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CARRERA HOLDING S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.787, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 18 avril 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, soit de la catégorie A soit de la catégorie B, actionnaires ou non.»

2. Modification de l'article 7, alinéa 7, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B.»

3. Augmentation du nombre des administrateurs de trois à quatre.

4. Nomination de Monsieur Dmitry Spivak, administrateur de société, née le 26 décembre 1979, demeurant à Genève (Suisse), comme administrateur jusqu'à la fin de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. Suite aux résolutions prémentionnées, le conseil d'administration sera qualifié comme suit:

Administrateurs de la catégorie A:

- La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Administrateur de la catégorie B:

- Monsieur Dmitry Spivak, administrateur de société, né le 26 décembre 1979, demeurant à Genève (Suisse).

6. Modification de l'article 6, alinéa 6, des statuts qui aura désormais le teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne peut pas vendre ou disposer autrement des actions ou des intérêts dans des sociétés ou entités détenues par la Société sans l'accord préalable et unanime de tous les actionnaires. Cet accord est également requis pour tous contrats ou autres opérations réalisés par le Conseil d'Administration au nom de la Société et dont l'exécution peut directement ou indirectement affecter la détention par la Société d'actions ou d'intérêts dans d'autres sociétés ou entités.»

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, soit de la catégorie A soit de la catégorie B, actionnaires ou non.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7, alinéa 7, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. (alinéa 7).** Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Dmitry Spivak, administrateur de société, né le 26 décembre 1979, demeurant à Genève (Suisse), comme administrateur jusqu'à la fin de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prémentionnées, le conseil d'administration sera qualifié comme suit:

Administrateurs de la catégorie A:

- La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Administrateur de la catégorie B:

- Monsieur Dmitry Spivak, administrateur de société, né le 26 décembre 1979, demeurant à Genève (Suisse).

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6, alinéa 6, des statuts qui aura désormais le teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa 6).** Le Conseil d'Administration ne peut pas vendre ou disposer autrement des actions ou des intérêts dans des sociétés ou entités détenues par la Société sans l'accord préalable et unanime de tous les actionnaires. Cet accord est également requis pour tous contrats ou autres opérations réalisés par le Conseil d'Administration au nom de la Société et dont l'exécution peut directement ou indirectement affecter la détention par la Société d'actions ou d'intérêts dans d'autres sociétés ou entités.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532, fol. 23, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2005.

J. Seckler.

(060658.3/231/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CARRERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.787.

Statuts coordonnés délivrés aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juillet 2005.

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

(060661.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ProLogis FRANCE XXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(061042.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

FLATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.025.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature

Un Mandataire

(061067.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

FLATINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.025.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature

Un Mandataire

(061071.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

FAÇOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz-Winseler, Z.A. Salzbaach.
R. C. Luxembourg B 109.371.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bart Luca, industriel, demeurant à B-8434 Middelkerke, Zuidstraat, 33, Belgique.

2.- Madame Ellen Luca, administratrice de société, demeurant à B-8460 Oudenburg, Eendenstraat, 5, Belgique.

Tous deux ici représentés par Monsieur Jean Mabilie, Directeur, demeurant à Merscheid, en vertu de procurations qui resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, es qualité, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Durée, Siège social, Objet, Capital social

Art. 1^{er}. Une société anonyme luxembourgeoise dénommée FAÇOLUX, est régie par les présents statuts et les lois en vigueur.

Art. 2. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut, à tout moment, être dissoute par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Wiltz-Winseler.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 4. La société a pour objet la transformation, le façonnage, la découpe, l'impression, la décoration de matières diverses telles que cartonnages, plastiques, textiles notamment, en vue de la conception, création et réalisation de collections d'échantillonnages, de cartes d'échantillonnages, de la présentation et valorisation d'échantillons de produits et matières diverses tels que revêtements de sols et murs, La société a pour objet la fabrication, la vente et l'installation de tout article de décoration et de présentation de produits tels, notamment revêtements de sols et de murs, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet, y compris la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères appartenant à des secteurs d'activité relevant de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont et resteront nominatives.

Elles ne pourront être cédées entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, ou transmises pour cause de mort à des tiers non-actionnaires que moyennant agrément préalable donné par l'assemblée générale des actionnaires aux conditions prévues pour les modifications aux statuts, les voix afférentes aux actions cédées ou transmises n'étant pas comptées. A défaut d'agrément dans un délai de trois mois de la demande faite par le cédant, respectivement de la date à laquelle une disposition testamentaire aura été portée à la connaissance de la Société, l'actionnaire cédant, respectivement le ou les ayants cause de l'actionnaire décédé auront le droit de se retirer de la Société en demandant au Conseil d'Administration de désigner, endéans les trois mois de la demande, une ou plusieurs personnes physiques ou morales disposées à se porter acquéreur de toutes les actions en question, et ce à leur valeur du jour à déterminer par expertise aux frais de la Société.

A défaut d'une telle désignation et si le refus d'agrément n'est pas rapporté, la Société devra être mise en liquidation; le Conseil d'Administration convoquera, endéans les trois mois, une assemblée générale extraordinaire qui décidera sa dissolution anticipée.

La société peut, sous les conditions fixées par la loi, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant trois membres au moins.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, par suite de décès, démission ou toute autre façon, les administrateurs restants seront immédiatement convoqués à l'effet d'y pourvoir provisoirement, par voie de cooptation; dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée par l'assemblée générale des actionnaires qui les désignera et ne pourra pas dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit, parmi ses membres, un président et un vice-président.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et chaque fois que deux administrateurs le demandent, sur convocation et sous la présidence du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur désigné par ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée. Tout administrateur, empêché ou absent, peut, par écrit, fax ou télégramme, donner à un de ses collègues du Conseil mandat pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, fax, télégramme et de toute autre manière appropriée à la situation.

Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants, et, en cas de partage des voix, la voix de la personne qui préside la séance n'est pas prépondérante.

Art. 8. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président de la réunion et le Secrétaire du conseil, Les procurations et mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la société, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence, Il peut, notamment, compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et modalités fixées par la loi.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non dont la responsabilité, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs. En outre, le Conseil d'Administration peut décider que la société sera également engagée de toute autre manière qu'il arrêtera et, ce, dans les limites des pouvoirs ainsi conférés.

Les actions judiciaires, tant en demandeur qu'en défendeur, seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil ou la personne à ce déléguée par le Conseil.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés pour un terme n'excédant pas 6 ans, rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit le 4^e vendredi d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut valablement se tenir et délibérer sans convocation préalable.

Art. 12. Tout actionnaire, inscrit dans le registre d'actions nominatives, aura à ces assemblées générales le droit de voter par lui-même ou par mandataire actionnaire ou non.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net de la Société.

Sur les bénéfices constatés par le bilan, après déduction des frais généraux et amortissements jugés nécessaires ainsi que de toutes autres charges, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale, Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légale ainsi constitué atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

Le Conseil d'Administration pourra décider le paiement d'acomptes sur le dividende de l'exercice en cours, selon les conditions de la loi.

Titre IV. Année sociale, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Bart Luca: quarante-neuf actions	49
2.- Madame Ellen Luca: une action	1
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire a informé les comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas la société de l'obligation de demander, le cas échéant, une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites dans son objet social.

Il est en outre déclaré par le notaire soussigné que, aux termes des dispositions légales luxembourgeoises, Façolux a acquis immédiatement dès ce jour, en tant qu'être moral, une personnalité juridique distincte de celle des associés à la date du présent acte constitutif, dès avant même réalisation de toutes formalités de dépôt et de publication, l'opération étant régie par le concept contractuel avec effet immédiat de la convention actée authentiquement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- Dispositions transitoires:

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 2007.

2.- Domicile de la Société:

L'adresse de la société est fixée à L-9559 Wiltz-Winseler, Z.A. Salzbaach, Grand-Duché de Luxembourg.

3.- Conseil d'administration:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant sauf renouvellement lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010:

a) Monsieur Bart Luca, industriel, demeurant à B-8434 Middelkerke, Zuidstraat, 33, Belgique.

b) Madame Ellen Luca, administratrice de société, demeurant à B-8460 Oudenburg, Eendenstraat, 5, Belgique.

c) Monsieur Edgard Luca, industriel, demeurant à B-8460 Oudenburg, Kapellestraat, 12, Belgique.

4.- Commissaire aux Comptes:

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour la même période:

ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants pré-mentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Mabilie, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 72, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

J. Elvinger.

(063346.3/211/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

LIVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 62.259.

Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2005

L'an deux mille et cinq le 10 mai.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIVIA S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Zone industrielle

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 62.259

sous la présidence de Madame Jeannette Peter-Weyrich, demeurant à D-66809 Nalbach, Bilsdorferstrasse, 13 à 10.00 heures.

La présidente nomme secrétaire Madame Regina Buzcek, demeurant à D-66809 Nalbach, Am Littermond, 3.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georg Weyrich, peintre-décorateur, demeurant à D-66809 Nalbach, Am Littermond, 3.

Les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal, dont il résulte, que l'intégralité des dix actions émises est représentée à la présente assemblée générale.

Monsieur le Président expose ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire, qui prévoit:

Ordre du jour:

2. Nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire pour une durée de six ans.

3. Autorisation au conseil d'administration pour déléguer ses pouvoirs à un administrateur-délégué.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat d'administrateur pour une nouvelle période de six ans à:

- Madame Jeannette Peter-Weyrich, prénommée.
- Madame Regina Buzcek, prénommée.
- Monsieur Georg Weyrich, prénommé.

L'assemblée nomme commissaire pour une durée de six ans Monsieur John Neuman demeurant à Strassen.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs à un administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11.30 heures.

J. Peter-Weyrich / R. Buzcek / G. Weyrich

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09809. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060859.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

LIVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 62.259.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 10 mai 2005 de la société anonyme LIVIA S.A., que la décision suivante a été prise:

1.- Madame Jeannette Peter-Weyrich, demeurant à D-66809 Nalbach, Bilsdorferstrasse, 13, est nommée administrateur-délégué pour une durée de six ans.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Livange, le 10 mai 2005.

J. Peter-Weyrich / R. Buzcek / G. Weyrich

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060861.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

ProLogis FRANCE XXXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(061045.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

3RD WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature

Un Mandataire

(061063.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

OVEREND, GURNEY & CO 1871 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 105.174.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature

Un Mandataire

(061065.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ProLogis NETHERLANDS XXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.908.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(061090.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

UPSURGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 109.696.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first day of July.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered under the number Luxembourg B 61.785,

2. WISLEY S.A., having its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered under the number Luxembourg B 57.649,

both represented by the managing director Mr. Matthijs Bogers, companies director, born in Amsterdam (Netherlands), on November, 24, 1966, residing professionally in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of UPSURGE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty one thousand Euro (31,000 EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members being directors «A» or «B», either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of one director «A» and one director «B», or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fifteen day of April at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2005.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prenamed, three hundred and nine	309	shares
2. WISLEY S.A., prenamed, one share	1	share
Total: three hundred and ten shares	310	shares

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty one thousand Euro (31,000 EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred Euro (1,800 EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following have been elected as director «A» and directors «B», their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

a) UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.264, director «A»,

b) LUXROYAL S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 57.636, director «B»,

c) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.263, director «B».

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 33.065.

4.- The registered office of the company is established in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARLAY FINANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 61.785,

2. WISLEY S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 57.649,

toutes deux représentées par leur administrateur-délégué, Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de UPSURGE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, étant administrateur «A» ou «B», associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur «A» et d'un administrateur «B» ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. PARLAY FINANCE COMPANY, préqualifiée, trois cent neuf actions	309	actions
2. WISLEY S.A., préqualifiée, une action	1	action
Total: trois cent dix actions	310	actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur «A» et d'administrateurs «B» leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

a) UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.264, administrateur «A».

b) LUXROYAL S.A., ayant son siège social L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 57.636, administrateur «B».

c) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.263, administrateur «B».

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 33.065.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, vol. 149S, fol. 32, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

G. Lecuit.

(069299.3/220/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

URBAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 109.697.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first day of July.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. PARLAY FINANCE COMPANY S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered under the number Luxembourg B 61.785,

2. WISLEY S.A., having its registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered under the number Luxembourg B 57.649,

both represented by the managing director Mr. Matthijs Bogers, companies director, born in Amsterdam (Netherlands), on November, 24, 1966, residing professionally in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of URBAN HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty one thousand Euro (31,000 EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, being director «A» or «B» either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of one director «A» and one director «B» or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the fifteenth day of April at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December, 2005.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309	shares
2. WISLEY S.A., prenamed, one share.	1	share
Total: three hundred and ten shares.	310	shares

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty one thousand Euro (31,000 EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred Euro (1,800 EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following have been elected as director «A» and directors «B», their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

a) UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.264, director «A».

b) LUXROYAL MANAGEMENT S.A., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 57.636, director «B».

c) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.263, director «B».

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 33.065.

4.- The registered office of the company is established in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARLAY FINANCE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 61.785,

2. WISLEY S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 57.649,

toutes deux représentées par leur administrateur-délégué, Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de société, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 24 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de URBAN HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, étant administrateur «A» ou «B», associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur «A» et d'un administrateur «B», ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. PARLAY FINANCE COMPANY, préqualifiée, trois cent neuf actions	309	actions
2. WISLEY S.A., préqualifiée, une action	1	action
Total: trois cent dix actions.	310	actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur «A» et d'administrateurs «B» leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

a) UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.264, administrateur «A».

b) LUXROYAL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 57.636, administrateur «B».

c) ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 105.263, administrateur «B».

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C.S. Luxembourg B 33.065.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, vol. 149S, fol. 32, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

G. Lecuit.

(069305.3/220/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2005.

MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 109.741.

STATUTES

In the year two thousand and five on the nineteenth of July.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., a company existing and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, represented by M^e Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 19, 2005,

hereafter referred to as «the Unlimited Shareholder».

2. MCT INTERNATIONAL, PO Box 3340, Dawson building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by M^e Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in the British Virgin Islands on July 8, 2005,

hereafter referred to as «the Limited Shareholder(s)».

Which proxies shall be signed *in* varietur by such appearing persons and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association (hereafter «the Articles») of a «société en commandite par actions» which they form between themselves:

Art. 1. Form

There exists among the Unlimited Shareholder MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., the Limited Shareholders and all those who may become holders of shares, a «société en commandite par actions», under the name of MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A. (hereinafter called «the Company»).

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited period.

The Company will have an investment cycle of 7 years, which may be extended by 1 or 2 years in order to maximize returns on the sale of assets in relation to the prevalent economic circumstances.

The Company shall not be dissolved on the dissolution or bankruptcy of the Unlimited Shareholder.

Art. 3. Object

The principal activity of the Company will be the investment in property in Berlin and also elsewhere in Germany. Investment may be in residential, commercial or mixed-use real estate assets either directly or through special purpose vehicles.

The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, and the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. In no event, shall the Company invest in funds or other collective investment schemes, regardless of the objective of such funds and schemes or of the nature of their investments, or in partnerships or corporations that charge a carried interest or similar compensation in connection with such investments.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises.

The Company may borrow money in any form, issue bonds and other debt instruments, including without limitation convertible participating equity certificates (the «CPECs») which may or may not bear interest, and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and investee companies and may give security for any borrowings. Interest bearing

CPECs shall be named «series 2» CPECs, hereinafter the «S2 CPECs». Non-interest bearing CPECs shall be named «series 1» CPECs, hereinafter the «S1 CPECs».

In general, the Company may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Company is established at Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established in any other country except Germany by decision of the Unlimited Shareholder.

Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholder or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholder for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company.

Art. 5. Share capital

The Company has an issued capital of thirty-one thousand two hundred and fifty-one Euro and twenty-five cents (EUR 31,251.25) divided into twenty-five thousand and one (25,001) Shares comprising:

- i) one (1) «A» Share having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) («A Share»); and
- ii) twenty-five thousand (25,000) «B» Shares having a par value of one and twenty-five cents (EUR 1.25) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of ninety-eight Euro and seventy-five cents (EUR 98.75) have been paid on the A Share.

The total of the issue premiums shall be allocated to a special reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in General Meeting, may be distributed to the Shareholders.

The Company shall have an authorised share capital of up to one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) divided into seventy million (70,000,000) A Shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and ten million (10,000,000) B Shares having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further A Shares and B Shares with or without issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares and under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The terms «Share» and «Shares» or «Shareholder» and «Shareholders» shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares, and the B Shares and the holders of the A Shares and the B Shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

Art. 6. Payments

Should convertible preferred equity certificates be issued, the A Shares shall together with such convertible preferred equity certificates constitute units («Unit(s)'), each Unit comprising one (1) A Share, fourteen (14) S1 CPECs, and eighty-five (85) S2 CPECs.

The subscription price of Units shall be paid in full on issue.

The Unlimited Shareholder, the subscribers and all those who may become Shareholders, may, from time to time, enter into a shareholders' agreement (hereinafter the «Shareholders' Agreement»), as amended from time to time. Such Shareholders' Agreement may contain commitments by the Limited Shareholders to subscribe additional Units (the «Committed Contributions»).

Failure to comply with requests from the Unlimited Shareholder to pay up in full any amount undertaken in the Committed Contributions shall be subject to the penalties stipulated in such Shareholders' Agreement which are hereby expressly incorporated herein. The existing A Shares and/or Units of a Defaulting Limited Shareholder shall, upon the occurrence of such failure be forfeited and no further distributions pursuant to Article 24 shall be made.

The rights of a Defaulting Limited Shareholder shall be limited to repayment of his A Shares at their issue price and repayment in redemption of his S1 CPECs and S2 CPECs at their par value, such repayment to occur only on the termination of the Company and only after all other Shareholders (including the Unlimited Shareholder) shall have received the distributions contemplated by Article 25.4. A Defaulting Limited Shareholder shall have no right to attend or vote at any meetings of the Shareholders. A failure to comply with requests from the Unlimited Shareholder to pay up any amount undertaken in the Committed Contributions which shall have occurred cannot be remedied and shall be final and binding as from the date of such occurrence.

For the purpose of this Article «Defaulting Limited Shareholder» is defined as follows: a Limited Shareholder who did not comply with requests from the Unlimited Shareholder to pay up in full any amount undertaken in the Committed Contributions within 10 Business Days after the issue of a notice from the Unlimited Shareholder to do so and whose Shares have consequently been forfeited.

In these Articles «Business Day» shall mean any day, which is not a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg or in Germany.

Art. 7. Liability of the holders of shares

The holders of B Shares are jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company. As between holders of B Shares, such liability shall be borne in the proportion of their respective holdings of B Shares.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in General Meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value on each A Share for which they subscribe and are issued. In particular, the holders of A Shares shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amount of such payment, except for their liabilities under any Committed Contributions.

Art. 8. Form of shares

Shares will only be issued in registered form and shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such Shares.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

All issued Shares shall be registered in the Register of Shareholders (the «Register»), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder and the Register shall contain the name of each Shareholder, his country of residence or elected domicile, the number and classes of Shares held by it and the amount paid up on each of such Share.

Every transfer of Shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

The Company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

Every Shareholder must provide the Unlimited Shareholder with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register.

If any Shareholder does not provide such address, the Unlimited Shareholder may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Unlimited Shareholder from time to time, until another address shall be provided to the Unlimited Shareholder by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office.

Art. 9. Restrictions on transfer of units

9.1. Every Transfer of Units shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may accept, and inscribe into the Register, any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

A Shareholder or Shareholders (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its Units (the «Offered Units») to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (the «Offeror») must give notice of such fact to the Unlimited Shareholder setting out the details of the Offered Units and of the price per Unit as have been offered by the Offeror and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The Unlimited Shareholder shall, within 14 days of receipt of such notice, offer the Offered Units to the other Limited Shareholders in proportion to their respective amounts of Committed Contributions. The Offered Units shall be offered at a price per Unit and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the Unlimited Shareholder shall reasonably determine, being not less than 30 days and no more than 180 days.

9.3. On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Unlimited Shareholder of the number of Offered Units (up to its maximum entitlement) in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Shareholders accept the offer, that Shareholder would be willing to purchase further Offered Units on the Agreed Terms and, if so, the number of further Offered Units that it would be willing to purchase.

9.4. If not all of the other Shareholders accept the offer in full, the excess Offered Units shall be sold to those Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to the above paragraph in proportion to their respective Committed Contributions and, as to any extra, in proportion to the number of further Offered Units each such Shareholder indicated a willingness to purchase.

9.5. The Unlimited Shareholder shall, as soon as such offer closes, notify the Selling Shareholder of the number of the Offered Units, which the other Shareholders have agreed to purchase. The Selling Shareholder shall, subject to the below paragraph, sell such number of the Offered Units to the other Shareholders accordingly and, as to any excess Offered Units may, subject to the below paragraph, sell them to the Offeror provided that such sale is within 30 days of the close of the offer to the other Shareholders and is on the Agreed Terms and provided that upon the sale to the

Offeror the Selling Shareholder - unless it provides adequate guarantees in relation to the outstanding obligations pursuant to the provisions of this Agreement and/or the Articles or otherwise by law or unless the Unlimited Shareholder otherwise determines in its absolute discretion - shall remain liable for such obligations of that Offeror.

9.6. Any transfer of Units whether to the other Shareholders or to the Offeror shall require the prior approval of the Unlimited Shareholder and the Unlimited Shareholder may in its discretion and without assigning any reason therefor decline to approve or register such transfer provided that, if the Unlimited Shareholder refuses to approve or register a transfer, it shall procure that itself or some person nominated by it shall offer to acquire the Units to which the transfer relates on the Agreed Terms or cause the Company to acquire such Units on the Agreed Terms subject to the applicable provisions of Luxembourg law.

9.7. On any transfer of Units, the Offeror shall enter into a form of adherence agreeing to be a party to the Shareholders' Agreement and to be bound by the terms and conditions of the Shareholders' Agreement as if it were the Selling Shareholder and its Committed Contributions (under the form of adherence) was equal to that proportion of the Committed Contributions of the Selling Shareholder as the amount of the Offered Shares purchased by the transferee bears to the amount of the Shares held by the Selling Shareholder prior to such transfer. Subject to the provisions of Clause 9.5, the Committed Contributions of the Selling Shareholder shall be decreased by the amount of the Committed Contributions taken by the transferee.

9.8. The provisions of this Article 9 - except as specified below and as referring to the Stapling Condition - shall not apply in case of transfer of Shares by a Shareholder to a legal entity controlled by such Shareholder (or by the legal entity controlling such Shareholder). The Unlimited Shareholder shall have the right to verify the existence of such relationship between the Shareholder intending to transfer the Shares and the proposed transferee. In order to carry out verification, the Shareholder shall provide the Unlimited Shareholder with all relevant information evidencing control and structure of such trust or company necessary for the Unlimited Shareholder to complete such verification.

9.9. The Shareholder intending to transfer the Shares pursuant to paragraph 9.8 shall remain liable for the outstanding obligations pursuant to the provisions of any applicable shareholders' agreement or of the present Articles or otherwise by Luxembourg law.

9.10. For the purpose of this Article, «Control» means the ownership of more than 50% of the shares carrying voting rights of a company.

Drag-Along Right:

9.11. If a firm offer from a bona fide third party (the «Purchaser») to purchase at least 66% (sixty-six per cent) of the Units of Company (the «Purchased Shares») is received by the Selling Shareholder, the Selling Shareholder shall be entitled, by serving a written notice to the Unlimited Shareholder and the other Shareholders (the «Drag Along Notice»), to require the other Shareholders to sell, in proportion to their respective shareholding in the Company, all or part of their Units held in the Company, at the same terms and conditions (including the consideration per Purchased Share) as specified by the Purchaser in its offer to the Selling Shareholder.

9.12. On the date and place of the closing of the purchase, which shall be communicated by the Selling Shareholder to the other Shareholders in the Drag Along Notice, the other Shareholders shall deliver their Units to the Purchaser, together with all other documents required to effect such purchase, e.g. the corresponding S1 and S2 CPECs Certificates, if so issued to holders.

9.13. Promptly after the conclusion of the purchase, the Selling Shareholder shall provide the other Shareholders with written evidence of such purchase, setting forth all material terms and conditions thereof, including price per Unit purchased, and shall deliver to such accounts of the other Shareholders as they have previously indicated to the Selling Shareholder the consideration received from the Purchaser in exchange for their Units.

9.14. All costs and expenses in connection with such purchase shall be borne by the Selling Shareholder and the other Shareholders pro-rata to the number of Units included by each of the Shareholders in such purchase.

Tag-Along Right:

9.15. If at any time a Selling Shareholder transfers to any third party a stake of 25% or more of the total amount of Units, the other Shareholders will have a tag-along right to be exercised proportionally to the number of Units transferred by the Selling Shareholder.

9.16. In such a case the Selling Shareholder shall provide the other Shareholders and the Unlimited Shareholder with an offer notice informing about the name of the prospective buyer and the terms and conditions as negotiated between the Selling Shareholder and the buyer.

9.17. The other Shareholders have the right to transmit a reply notice to the Selling Shareholder within 30 business days following the receipt of the offer notice. If the reply notice demands to make use of the tag-along right of the other Shareholders, the Selling Shareholder shall be obliged to include in such sale the number of Units set forth in the reply notice at not less than one hundred percent (100%) of the purchase price per share specified in the offer notice, and in any event on substantially the same terms and conditions set forth in the offer notice.

9.18. If the other Shareholders do not reply within the given timeframe or renounce the use of their tag-along right, the Selling Shareholder may following 60 days upon delivery of the offer notice and without any further obligation to the other Shareholders sell the number of Units specified in the offer notice to the buyer. After closing the sale, the Selling Shareholder shall inform the other Shareholders on the sale by written evidence.

9.19. All costs and expenses in connection with such sale shall be borne by the Selling Shareholder and the other Shareholders pro-rata based on the number of Units included by each of the Shareholders in such sale.

9.20. A Shares shall only be transferred to the extent that a proportionate number of S1 CPECs and S2 CPECs are also transferred (the «Stapling Condition»).

Art. 10. Further restriction on the units

The Limited Shareholders shall not permit the Units to become subject to any liens, charges, security interests or encumbrances, except as set forth in these Articles.

The Unlimited Shareholder shall not sell or transfer in whole or in part its «B» Shares before June 30, 2007.

Art. 11. Voting rights

Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

All Shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes.

Art. 12. Meetings of the shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Unlimited Shareholder.

Art. 13. Time and venue of meetings

The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg on the fourth Wednesday of June of each year at 2 p.m.

If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The Unlimited Shareholder may, whenever it thinks fit, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder shall convene an extraordinary general meeting upon the written request of Limited Shareholders holding not less than 20% of the corporate capital.

Art. 14. Conduct of meetings

All general meetings shall be presided over by a representative of the Unlimited Shareholder.

The quorum and voting majority required by law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 15. Notice of meeting

Shareholders will meet upon notice by the Unlimited Shareholder (regardless of whether the meeting is at request of the Unlimited Shareholder or the Limited Shareholders), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least eight (8) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

Art. 16. Management of the company

The Unlimited Shareholder may not be removed from its capacity as manager of the Company in any event except for material breach of the Articles, gross negligence or wilful misconduct by decision of the Limited Shareholders deliberating with the attendance quorum of 2/3 and the voting majority of 2/3 of the votes of the attendees, it being understood that, by derogation to Article 12, the resolution of the Shareholders' meeting shall in that case be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

In case of removal, the Unlimited Shareholder shall also procure that any B Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor management company or other manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

In case of removal as well as in the event of the Unlimited Shareholder's legal incapacity or inability to act, the Conseil de Surveillance will appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Shareholders is held. The administrator shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with these Articles, having on its agenda to elect another Unlimited Shareholder of the Company, it being understood that, in derogation to Article 12, resolution of the Shareholders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder undertakes not to resign from its capacity as manager of the Company, except in case of transfer of its B shares, such transfer not to occur before June 30, 2007.

Semi-annually, the Unlimited Shareholder shall provide the Conseil de Surveillance with a statement summarising the assets and liabilities of the Company.

Art. 17. Powers of the unlimited shareholder

17.1. The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in this Article 17 to special attorneys, provided that the Unlimited Shareholder shall not be entitled to delegate any of the decisions regarding investment strategy set out in paragraphs (b), (c) and (d) of clause 17.3 below.

17.2. The Limited Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than by exercising their voting rights as Limited Shareholders.

17.3. Without prejudice to the generality of the abovementioned paragraphs of this Article 17 and without limitation, the Unlimited Shareholder shall have full power and authority on behalf of the Company (including the power to bind the Company):

(a) To advance the administrative costs associated with the establishment of the Company, including, but not limited to, legal, tax, accounting, consulting, duplicating, and printing, telephone, telex and facsimile, postage, air freight, travel and other expenses and fees paid to or incurred to third parties by the Unlimited Shareholder in organising the Company, the filing for granting of all necessary authorization and registration of the Company, and any fund raising activity including third party fund raising commission, and the promotion of investments in the Company, but shall be entitled to a refund of such expenses by the Company up to an amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-).

Costs in excess of this amount pertaining to the establishment of the Company shall be borne by the Unlimited Shareholder.

(b) To implement the investment policy of the Company on the basis of the advice of the Investment Committee and the Advisor and the contents of the investment memorandum of the Company (the «Information Memorandum») as amended from time to time and to purchase, sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities on behalf of the Company in connection with any such sale, exchange or disposal.

(c) To evaluate and to negotiate investment opportunities and to monitor investee companies.

(d) To enter into underwriting commitments to acquire investments in a syndicate with other Limited Shareholders and to acquire investments in excess of the requirements of the Company with a view to selling the excess to other Limited Shareholders.

(e) To participate in the management and control of investee companies, where appropriate.

(f) To provide or procure office facilities and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company.

(g) To issue Drawdown Notices in connection with Units, to receive payments for Shares and Units subscribed by Limited Shareholders and to receive investment income and other funds arising from investments. For the purposes of the present Articles, «Drawdown Notice» shall mean a written drawdown notice issued by the Unlimited Shareholder and addressed to the Limited Shareholders, this notion may be specified by the terms of a Shareholders' Agreement.

(h) To open, maintain and close bank accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of moneys.

(i) To enter into, make and perform such deeds, contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company.

(j) To borrow money under short-term borrowing and, without limitation, to make, issue, accept, endorse and execute promissory notes, drafts, bills of exchange and other instruments and evidence of indebtedness, and to secure the payment thereof by mortgage, pledge or assignment of or security interest in all or in part of the securities and other property then owned or thereafter acquired by the Company.

(k) To redeem and convert CPECs and any other debt instrument.

(l) To pay any expenses incurred in relation to the business of the Company including, without limitation, all the costs and expenses referred to in Article 18 in fine as to be borne by the Company.

(m) To commence or defend litigation that pertains to the Company or to any of the Company assets.

(n) To maintain the Company's records and books of account at the Company's principal place of business.

(o) To make distributions of cash and in specie to the Limited Shareholders and the Unlimited Shareholder in accordance with the terms of both any Shareholders' Agreement and of Article 25 and as resolved by the Shareholders' meeting.

(p) To enter into investment advisory agreements and management agreements.

(q) To engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company, including without limitation, any company affiliated with the Unlimited Shareholder, to perform all or any of the activities set forth in this Article 17.

(r) Generally to communicate with the Limited Shareholders and to report to the Limited Shareholders at such times as it shall think fit and to represent the Company in all things.

(s) To carry out periodic valuations of the Company assets and to furnish such valuations and other financial statements to the Limited Shareholders.

(t) To admit additional Limited Shareholders to the Company and to admit substitute Limited Shareholders to the Company, but, if a Shareholders' Agreement has been entered into covering such matters, only in accordance with the applicable provisions of such Shareholders' Agreement.

(u) Pending investment in accordance with the objectives described in such documents the Unlimited Shareholder may agree with the Limited Shareholders, to place amounts drawn down in such deposit accounts or to invest the said amounts in such instruments as the Unlimited Shareholder may determine.

(v) To carry out such checks and procedures with regard to Limited Shareholders as may be required by any relevant money laundering rules, regulations or guidelines.

(w) Subject to any restrictions contained in these Articles, to do all or any other acts as are required to be carried out by the Unlimited Shareholder or as are necessary or desirable in the reasonable opinion of the Unlimited Shareholder in furtherance of the foregoing provisions for the purposes of implementing the present Articles, as well as, any Shareholders' Agreement.

Art. 18. Indemnification of the unlimited shareholder

The Unlimited Shareholder and its officers, managers, shareholders, Limited Shareholders, agents, advisors and employees and any person nominated by the Unlimited Shareholder to be a director or manager of any company in which the Company holds or held an Investment shall each be entitled to be indemnified out of the assets of the Company in the case of any liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of it or him being or having been an officer, shareholder, Limited Shareholder, agent, advisor or employee of the Unlimited Shareholder or a director or manager of any company in which the Company holds or held an Investment or a member of the Investment Committee provided, however, that such person shall not be so indemnified in respect of any matter resulting from its willful misconduct, bad faith or reckless disregard for its or his obligations or duties in relation to the Company or, in the case of the Unlimited Shareholder, its gross negligence.

The Unlimited Shareholder shall not be liable to any Limited Shareholder or to the Company for any loss to the Company or the Limited Shareholder arising in connection with the services to be performed by it save in respect of any matter resulting from its gross negligence or willful misconduct. The Unlimited Shareholder will not be liable to any Limited Shareholder or to the Company for the dishonesty or bad faith of any agent acting for the Unlimited Shareholder or for the Company provided that such agent was selected, engaged and retained by the Unlimited Shareholder, as the case may be, applying reasonable care.

The Unlimited Shareholder shall advance the administrative costs associated with the establishment of the Company, including, but not limited to, legal, tax, accounting, consulting, duplicating, and printing, telephone, telex and facsimile, postage, air freight, travel and other expenses and fees paid to or incurred to third parties by the Unlimited Shareholder in organising the Company, the filing for granting of all necessary authorisation and registration of the Company, and any fund raising activity including third party fund raising commission, but shall be entitled to a refund of such expenses by the Company up to an amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR). Costs exceeding this amount shall be borne by the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder will bear the administrative and other costs associated with its general duties including the overhead of the Unlimited Shareholder's board of managers and shall not be entitled to recover those from the Company. Director's fees or syndication and transaction fees, if any, paid by third parties will be retained by the Unlimited Shareholder. The Company will bear all other expenses relating to its operation, including fees, costs and expenses related to the purchase, holding and sale of portfolio Investments, unconsummated transaction expenses and broken deals fees, taxes, fees of auditors, legal counsels, custodians, consultants and expenses incurred in connection with meetings of the Investment Committee. The Company will bear third party fees and expenses incurred by the Company such as legal, audit, printing, taxation of the Company, the costs of acquiring or disposing of Investments and costs associated with uncompleted transactions, to the extent that these are not borne by investee companies.

Art. 19. Remuneration of the unlimited shareholder

The Unlimited Shareholder will be paid a Placement Fee at his own discretion. The Placement Fee can amount up to one per cent (1%) of the Committed Contributions. It is payable upon drawdown of the Committed Contributions.

The Unlimited Shareholder will be paid a Management Fee equal to 2% (two per cent) of the consolidated net asset value of the Company and its subsidiaries, corresponding to the consolidated value of the assets of the Company and its subsidiaries, from which all third party liabilities (i.e. the Bank Loan, but not the CPECs) shall be subtracted. Should any VAT or similar taxes apply to the Management Fee, then such taxes shall be grossed up with, and not deducted from, such Management Fee. The Management Fee is subject to semi-annual adjustment to reflect changes in the consolidated net asset value from the Company's most recent published financials, which will take into account any asset revaluations based on third party valuations. Such Management Fee shall be paid by the Company to the Unlimited Shareholder, each year starting from the incorporation of the Company until the Company's dissolution.

Art. 20. Signatories

The Company will be bound by the signature of the Unlimited Shareholder or by such individual or joint signatures, as the Unlimited Shareholder shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Unlimited Shareholder.

Art. 21. Conseil de Surveillance

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts and any financial operation shall be supervised by a Conseil de Surveillance (Supervisory Board) composed of at least three members (herein referred to as the «Conseil de Surveillance»). The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the annual general meeting of Shareholders subject to the control by the Unlimited Shareholder for a period of one year and until their successors are elected, provided however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders.

External auditors appointed by the Conseil de Surveillance or by the general meeting of Shareholders, as the case may be, may assist the Conseil de Surveillance in the performance of its duties.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine and may authorise any actions of the Unlimited Shareholder that may, pursuant to law or regulations or under these Articles of the Company, exceed the powers of the Unlimited Shareholder.

The general meeting at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed shall also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance.

The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Unlimited Shareholder.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each member. Separate notice shall not be required for the meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least the majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

The Conseil de Surveillance may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and, in general, all the records of the Company.

Semi-annually, the Unlimited Shareholder shall provide the Conseil de Surveillance with a statement summarising the assets and liabilities of the Company.

The Conseil de Surveillance must report to the General Meeting of Shareholders on the results of the mandate entrusted to it, making such recommendations as it considers fit, and must inform the Shareholders meeting on the method adopted by it for the verification of the accounts of the Company.

The Conseil de Surveillance may give its opinion on any matters that the Unlimited Shareholder refers to it.

Art. 22. Investment committee and advisor

The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions shall be assisted by an investment committee (hereinafter the «Investment Committee») and by one or more advisors (hereinafter indistinctly the «Advisor»)

22.1. The Investment Committee:

A) The Unlimited Shareholder will establish the Investment Committee.

B) The Investment Committee shall be composed of a number of members, either natural persons or legal entities, ranging from three (3) to seven (7). The Unlimited Shareholder will appoint all of the members of the Investment Committee.

C) The Investment Committee shall review and evaluate every investment and divestment decision of the Company and shall adopt a framework policy for all investment proposals (the «Investment Proposals»). It shall provide the Unlimited Shareholder with investment guidelines, which shall apply to identifying, researching and prospecting different investment opportunities in a specific field.

D) The Investment Committee will consist of:

- At least two (2) members of the board of managers of the Unlimited Shareholder; and
- Recognized real estate and financial specialists to be named by the Unlimited Shareholders.

The Investment Committee will meet on a regular basis (at least four times a year) and as necessary from time to time to carry out its duties.

E) Each member of the Investment Committee shall remain in office until the end of his office in the board of managers of the Unlimited Shareholder.

If any of the members of the Investment Committee ceases from his/her office, for any reason whatsoever, such member shall be promptly replaced by a member designated in compliance with this Article.

F) The members of the Investment Committee shall perform all duties as indicated herein and shall not be entitled to receive any remuneration for their activity from the Company.

G) The Unlimited Shareholder can participate in the meetings of the Investment Committee, but it will not be entitled to cast votes in the same meeting, nor shall it be accounted for the purposes of the reaching a quorum.

H) The Investment Committee shall adopt any resolutions with the favourable vote of the majority of its members.

22.2. The Advisor:

A) The Unlimited Shareholder may appoint an Advisor to advise the Unlimited Shareholder with respect to investment and divestment decisions, strategic focus, investment objectives and investment policy. The Company will not have any obligation to invest in any company or asset identified by the Advisor nor shall it in any way be bound to follow advice given by the Advisor to the Unlimited Shareholder.

B) The Advisor may work together with a pool of external advisors. The Advisor shall propose the appointment of external advisors to the Unlimited Shareholder for approval.

C) The Advisor may participate in meetings of the Investment Committee unless otherwise decided by the Investment Committee.

D) The Advisor has no voting power with respect to any decisions made by the Investment Committee.

E) Neither the Advisor nor any of its employees will be authorised to enter into any contract on behalf of the Unlimited Shareholder of the Company, to carry on binding negotiations or otherwise to act on behalf of or engage or commit the Unlimited Shareholder or the Company.

F) The Advisor may be removed upon a decision of the Unlimited Shareholder.

Art. 23. Accounting year, Accounts

The accounting period of the Company shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on September 30, 2006. The term «Accounting Period» used herein shall mean a period ending on (and including) the Accounting Date and beginning on the day of incorporation or the day following the preceding Accounting Date. The term «Accounting Date» used herein shall mean September 30, 2006 and September 30 of each year thereafter or (in the case of the last accounting Period) the date of the closing of the liquidation of the Company.

The Unlimited Shareholder shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Period in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Euro. The Unlimited Shareholder will cause such accounts to be audited by a firm of independent public accountants selected by the Unlimited Shareholder and appointed by the Conseil de Surveillance with the consent of the general meeting of Shareholders. A set of the audited accounts including the report of the auditors shall be furnished to each Shareholder at least 15 days prior to the annual general meeting of the Company.

Within 90 days after the end of each semester and within 6 months after the end of each Accounting Period, the Unlimited Shareholder shall prepare and send, or procure to be prepared and sent, to each Shareholder a report comprising a statement of the Investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the Investments purchased and of the Investments sold and otherwise disposed of during the relevant period. The report relating to the end of each Accounting Period shall be audited by the auditors.

Art. 24. Legal reserves - Payment of interest and dividends - Distributions

24.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be deducted and appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached 1/10 of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

24.2. Each year and for the first time within 18 months after the first Investment, the Unlimited Shareholder shall propose that, after deduction of the amount allocated to the legal reserve as well as of any sums that the Unlimited Shareholder deems appropriate to allocate to a special reserve, the balance of the distributable sums shall be distributed in the following order:

(a) Firstly, in respect of each disinvestment or refinancing (excluding, for the avoidance of doubt, any assets which form part of a different investment which is not the subject of a disinvestment or refinancing at that time), in paying to the Limited Shareholders (other than Defaulting Limited Shareholders) an amount equal to the capital amount contributed by the Limited Shareholders (other than Defaulting Limited Shareholders) in respect of A Shares until the date of the relevant payment up to the amount contributed which has been invested in the said investment, pro-rata to the respective number of issued A Shares held by each such Limited Shareholder; such payment shall be made, at the discretion of the Unlimited Shareholder, in the form of a dividend, redemption of CPECs or other distribution.

(b) Secondly, in paying to the Unlimited Shareholder a Dividend Incentive equal to an amount of twenty per cent (20%) of the value appreciation of any properties owned by the Company directly or indirectly through a subsidiary, any property redevelopment that the Company has engaged in directly or through a subsidiary (plus any taxes thereon). For the avoidance of doubt, such value appreciation shall exclude rental income earned by the Company directly or indirectly. The Dividend Incentive is calculated separately for each property. Half of the Dividend Incentive is payable upon sale or refinancing of the appreciated property. The other half will be affected to a special reserve in the books of the Company. The amount of such special reserve will be payable to the Unlimited Shareholder at the end of the investment cycle defined in Article 2. If the sale or the refinancing of a property results in a loss, any amount standing to the credit of the special reserve described above shall be applied towards such loss. Any outstanding portion of such loss will have to be fully recovered before any Dividend Incentive can be paid to the Unlimited Shareholder.

(c) Thirdly, any outstanding balance shall remain at the disposition of the General Meeting.

24.3. Distributions shall be paid at such time as determined by the Unlimited Shareholder.

24.4. Distributions may be paid in cash during the life of the Company or by way of cash or in specie starting at the end of the Investment Period (as defined in Article 25 of these Articles) as the Unlimited Shareholder shall, subject to the provisions set out below, determine from time to time.

24.5. Subject as set out below and to the relevant provisions of the law, the Unlimited Shareholder shall be entitled after the end of the Investment Period to determine that the Company should make a distribution of assets in specie, in accordance with the provisions of Article 24.2 and the provisions set out below, and, where appropriate, to determine the value attributable to such assets; the following provisions shall apply in relation to any such distribution in specie:

- the Unlimited Shareholder shall first give the Shareholders written notice thereof at least ten (10) Business Days prior to the proposed date of distribution, specifying the date of the proposed distribution, the assets to be distributed (subject to any confidentiality obligations) and the value to be attributed to the assets in question (or an indication of the basis on which such value is to be calculated as at the date of the proposed distribution);

- distributions in specie of securities of any class shall be made on the same basis as distributions of cash such that any recipient Shareholder shall receive a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution, or (if such method of distribution is for any reason impracticable) such that each such Shareholder shall receive

as nearly as possible a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution together with a balancing payment in cash in the case of any Shareholder who shall not receive the full proportionate amount of securities to which he would otherwise be entitled under this Article 24; and

- any such distribution in specie shall be applied in the order set out hereinabove at the value of the assets concerned.

24.6. For the purpose of this Article 24, a reference to payments or distributions to the Limited Shareholders or the Unlimited Shareholder shall be a reference to the gross payments or distributions to such persons, taking no account of amounts required to be withheld by the Company in respect of such payments.

Art. 25. Termination and liquidation

25.1. The Company will be wound-up upon the happening of any of the following events:

(a) the removal of the Unlimited Shareholder in its capacity as the manager pursuant to Luxembourg law and the provisions of Article 16, unless it is immediately replaced by another manager at a Shareholders' meeting; or

(b) at any time upon a resolution of the Shareholders' meeting following a proposal made by the Unlimited Shareholder.

25.2. In the event of a winding up of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such winding up. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

25.3. For the purpose of these Articles «Investment Period» means the period commencing on the incorporation of the Company and ending on December 31, 2012 or on any date thereafter in case of extension by the Unlimited Shareholder.

25.4. Liquidators shall distribute the net proceeds of liquidation whether consisting in cash or in any assets in the following order:

(A) Full repayment of the par value of the S2 CPECs (except in respect of those S2 CPECs held by Defaulting Limited Shareholders).

(B) Full repayment of the par value of the S1 CPECs (except in respect of those S1 CPECs held by Defaulting Limited Shareholders).

(C) Full repayment of the issue price of the A Shares, (except in respect of those A Shares held by Defaulting Limited Shareholders).

(D) Full repayment of the issue price of the B Shares.

(E) Full repayment of the issue price of the A Shares, the par value of the S2 CPECs and S1 CPECs held by Defaulting Limited Shareholders.

(F) As to the balance, to the holders (at the date of termination of the Company) of A Shares (except in respect of those A Shares held by Defaulting Limited Shareholders) and B Shares in accordance with the order provided in Article 24.2 of the present Articles.

25.5. Upon winding-up of the Company, the liquidators named by the meeting of the Shareholders shall be entitled to make distribution of assets in specie subject to the relevant provisions of Luxembourg law.

25.6. In the event of insolvency of the Company, the liability of the Limited Shareholders shall be limited to the winding up or liquidation amount not yet paid in of the Shares subject to the terms of the subsequent paragraph.

25.7. In the event that the Company is insolvent, wound-up or liquidated, a Limited Shareholder may also be obliged, until December 31st, 2007, upon the written request of the Unlimited Shareholder, to subscribe and pay in those Shares forming that part of its Committed Contribution in respect of which it shall not, as of such date, have subscribed. Each of the Limited Shareholders undertakes to make such subscriptions and relevant payments as required by the Unlimited Shareholder.

Art. 26. Amendment of the articles

These Articles of Incorporation may be amended from time to time, upon approval of the Unlimited Shareholder, by a resolution of the Shareholders in general meeting, subject to the following quorum and voting requirements.

The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with the Articles, by notices published twice, at intervals of at least 15 days, with the latter being published not less than 15 days before the meeting, in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» and in two Luxembourg newspapers. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of Shareholders present or represented.

Art. 27. Notices

Notices which may be or are required to be given hereunder by any party to another shall be in writing and delivered or sent by facsimile, to the relevant party at the address which may be given in a Shareholders' Agreement or such other address as may be designated by any other Shareholder by notice addressed to the Company.

Any such notice shall be deemed to have been served as follows:

(a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m CET (Central European Time), on a Business Day and, if delivered outside such hours, at 9.00 p.m. on the first Business Day following delivery;

(b) in the case of facsimile transmission, on the day it is transmitted provided that if that day is not a Business Day or, being a Business Day, transmission takes place after 5.00. p.m., then at 9.00 a.m. CET (Central European Time) on the first Business Day following transmission of the notice.

In proving such service, it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by facsimile transmission to, the place to which it was so addressed.

In this Article «Business Day» shall mean any day other than Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg or Germany.

Each Limited Shareholder agrees to notify the Unlimited Shareholder forthwith of any changes to his or its name, address, or to his or its residence or status for tax purposes.

Art. 28. Laws applicable

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follow:

- | | |
|---|-----------------|
| 1. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. | 25,000 B shares |
| 2. MCT INTERNATIONAL | 1 A share |

All the Shares have been paid up to the extent of thirty-one thousand two hundred and fifty-one Euro twenty-five cents (31,251.25 EUR) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand two hundred and fifty-one Euro twenty-five cents (31,251.25) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of members of the Conseil de Surveillance is fixed at three (3).
- 2.- Have been appointed members of the Conseil de Surveillance:
 - a) Morris Katri, born 5 July 1973 in Geneva, Switzerland, professionally resident at 2-4, pl. du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;
 - b) Timothy H. Rogers, born 1 November 1966 in Calgary, Canada, professionally resident at 2-4, pl. du Molard, CH-3458 Geneva, Switzerland;
 - c) Olivier Henz, born 31 July 1973 in Luxembourg, professionally resident at 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Members of the Conseil de Surveillance shall not be entitled to remuneration.

3.- The meeting appoints as independent auditor:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders of the year 2006.

5.- The registered office of the company is established in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, représentée par M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 juillet 2005, (ci-après: «Actionnaire Commandité»).

2) MCT INTERNATIONAL, ayant son siège social à PO Box 3340, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Iles Vierges Britanniques, le 8 juillet 2005, (ci-après «Actionnaire(s) Commanditaire(s)»).

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme

Il existe entre l'Actionnaire Commandité MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT, S.à r.l., les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de MCT BERLIN RESIDENTIAL S.C.A. (ci-après «la Société»).

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société aura un cycle d'investissement d'une durée de 7 ans, durée qui pourra être prolongée de 1 ou 2 ans afin de maximiser les revenus résultant des ventes d'actifs au regard des circonstances économiques prédominantes.

La Société ne sera pas dissoute en cas de dissolution ou de faillite de l'Actionnaire Commandité.

Art. 3. Objet

La Société aura pour activité principale l'investissement dans la propriété à Berlin et aussi ailleurs en Allemagne. La Société va investir dans des biens immobiliers résidentiels, commerciaux ou mixtes, soit directement, soit par l'intermédiaire d'entités constituées pour l'accomplissement d'un but déterminé (special purpose vehicles).

L'objet de la Société est la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit directement et indirectement dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères; c'est l'acquisition par l'achat, souscription ou par toute autre manière, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'immeubles, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dette, de billets à ordre et d'autres valeurs de tout genre; et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société ne peut en aucun cas investir dans des fonds ou dans d'autres projets d'investissement collectifs, indépendamment de la finalité de tels fonds et projets ou de la nature de leurs investissements, ou dans des participations ou associations qui facturent un intérêt accepté ou une compensation semblable en liaison avec de tels investissements.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise de nature industrielle et commerciale.

La Société pourra emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, émettre des obligations et autres instruments de dette, incluant sans limitation des certificats de participation convertibles (les «CPECs») qui pourront porter intérêt (auquel cas ils seront appelés certificats de participation convertibles «de série 2», ci-après les «S2 CPECs») ou non (auquel cas ils seront appelés certificats de participation convertibles «de série 1», ci-après les «S1 CPECs»), et prêter les produits de ces emprunts à ses filiales et sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et donner des sûretés pour tous emprunts.

En général, la Société peut faire toute autre opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou bureaux peuvent être créés par décision de l'Actionnaire Commandité dans tous autres pays, à l'exception de l'Allemagne.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité. Une telle mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société.

Art. 5. Capital social

La Société a un capital émis de trente et un mille deux cent cinquante et un euros et vingt cinq cents (31.251,25 EUR) divisé en vingt-cinq mille et une (25.001) Actions comprenant:

- i) une (1) Action A d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après «l'Action A»); et
- ii) vingt-cinq mille (25.000) actions B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune (ci-après les «Actions B»), attribuées à l'Actionnaire Commandité.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un total de quatre vingt dix-huit euros soixante quinze cents (98,75 EUR) ont été payées sur l'Action A. Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve extraordinaire, qui, par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, pourra être distribuée aux Actionnaires.

La Société aura un capital autorisé jusqu'à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) divisé en soixante-dix millions (70.000.000) d'Actions A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, dix millions (10.000.000) d'Actions B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter des souscriptions de telles Actions au cours de la période déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Actions A et celles des Actions B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» devront comprendre, sauf réserve explicite ou implicite, les actions A et les actions B et les actionnaires A et les actionnaires B.

La Société peut, dans les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, acquérir ses propres actions.

Art. 6. Paiements

Si des certificats de participation convertibles sont émis, les Actions A constitueront avec ceux-ci des unités (les «Unités»), chaque Unité comprenant une (1) Action A, quatorze (14) S1 CPECs, et quatre-vingt cinq (85) S2 CPECs.

Le prix de souscription des Unités sera entièrement libéré lors de l'émission.

L'Actionnaire Commandité, les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir Actionnaires, peuvent, périodiquement, conclure une Convention d'Actionnaires (ci-après «la Convention d'Actionnaires»), telle que modifiée périodiquement. De telles Conventions d'Actionnaires peuvent contenir des engagements des Actionnaires Commanditaires de souscrire des Unités supplémentaires (ci-après: «les Engagements de Contribution»).

Tout défaut de donner suite aux demandes de l'Actionnaire Commandité de payer en totalité tout montant prévu par les Engagements de Contribution sera soumis aux sanctions prévues dans la Convention d'Actionnaires, expressément intégrées dans les présents Statuts. Tout Actionnaire Commanditaire Défaillant sera déchu de ses droits au titre des Actions A et/ou Unités dont il est titulaire dès la survenance d'un tel défaut; il perdra notamment tout droit aux distributions prévues par l'article 24.

Les droits d'un Actionnaire Commanditaire Défaillant seront limités au remboursement de ses actions A au prix d'émission et au remboursement des CPECs S1 et des CPECs S2 à leur valeur nominale, seulement à la fin de la vie de la Société et seulement après que tous les Actionnaires (y compris l'Actionnaire Commandité) aient reçu les distributions prévues à l'article 25.4. Un Actionnaire Commanditaire Défaillant n'aura pas le droit d'assister ou de voter à aucune assemblée d'actionnaires. Tout défaut de donner suite aux demandes de l'Actionnaire Commandité de payer tout montant prévu dans les Engagements de Contribution ne peut être réparé et sera définitif à dater de sa survenance.

Dans le cadre de cet Article, «Actionnaire Commanditaire Défaillant» signifie un Actionnaire Commanditaire qui n'a pas donné suite aux demandes de l'Actionnaire Commandité de payer en totalité tout montant prévu par les Engagements de Contribution endéans une période de dix (10) Jours Ouvrables, période commençant à courir après la demande en ce sens de la part de l'Actionnaire Commandité, et dont les Actions sont par conséquent déchuës.

Dans le cadre des présents Statuts, «jour Ouvrable» signifie tout jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié au Luxembourg ou en Allemagne.

Art. 7. Responsabilité des propriétaires d'actions

Les Actionnaires B sont conjointement et solidairement responsables pour toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par l'actif de la Société. Entre Actionnaires B, la contribution à ces dettes varie en proportion du nombre d'Actions B qu'ils détiennent.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires Commanditaires en assemblées générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale de chaque Action A souscrite qui leur a été émise. En particulier, les Actionnaires A ne seront pas responsables des dettes, responsabilités ou engagements de la Société au-delà d'un tel paiement, sous réserve de leur responsabilité au titre des Engagements de Contribution.

Art. 8. Forme des actions

Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative et seulement après l'acceptation des souscriptions et sous réserve de la réception du paiement total dû pour ces Actions.

Tout Actionnaire recevra une confirmation de sa détention d'actions, après l'acceptation de la souscription et après la réception du paiement de ses Actions par la Société.

Toutes les Actions émises seront inscrites dans le Registre des Actionnaires (ci-après le «Registre»), tenu par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Actionnaire Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et les classes d'Actions détenues par lui et le montant libéré sur chaque Action.

Tout Transfert d'Actions (incluant sans limitation la vente, la cession, le transfert, le gage, l'apport, la fusion, la scission, la liquidation ou la dissolution) s'opérera par une déclaration de transfert écrite, qui est à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes dûment habilitées à cet effet.

La Société peut accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Tout Actionnaire doit communiquer à l'Actionnaire Commandité une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera également enregistrée dans le Registre.

Si un Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, l'Actionnaire Commandité peut permettre qu'une mention à cet effet soit enregistrée dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse enregistrée, de temps à autre, par l'Actionnaire Commandité jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse enregistrée dans le Registre par notification écrite, adressée au siège social de la Société.

Art. 9. Restrictions aux cessions d'unités

9.1. Tout Transfert d'Unités s'opérera par une déclaration de transfert écrite, qui est à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant de correspondances ou d'autres documents, établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

9.2. Un Actionnaire ou des Actionnaires (ci-après «l'Actionnaire Vendeur») désirant vendre tout ou partie de ses Unités (ci-après «les Unités Offertes») à un autre Actionnaire ou à un tiers offrant de bonne foi (ci-après «l'Offrant»), doit en donner avis à l'Actionnaire Commandité, contenant le détail des Unités Offertes et du prix offert par Unité par l'Offrant et cette offre doit être définitive, en cas d'acceptation. L'Actionnaire Commandité va, dans les quatorze (14) jours de la réception de tel avis, offrir les Unités Offertes aux autres Actionnaires Commanditaires, proportionnellement au montant de leurs Engagements de Contribution respectifs. Ces Unités Offertes seront offertes à un prix par Unité et aux mêmes conditions que celles proposées par l'Offrant (ci-après les «Conditions Convenues») et l'offre sera susceptible d'acceptation pendant une période déterminée raisonnablement par l'Actionnaire Commandité, sans pouvoir être inférieure à trente (30) jours et supérieure à cent quatre-vingt (180) jours.

9.3. En acceptant une offre, chaque Actionnaire devra notifier à l'Actionnaire Commandité, a) le nombre d'Unités offertes, pour lesquelles il accepte telle offre, et b) si cet Actionnaire a la volonté d'acheter d'autres Unités offertes, selon les Conditions Convenues, dans le cas où d'autres Actionnaires rejettent l'offre, et dans pareil cas, le nombre d'autres Unités offertes qu'il accepte d'acheter.

9.4. Dans le cas où certains autres Actionnaires n'acceptent pas l'offre en totalité, les Unités offertes excédentaires seront vendues aux Actionnaires ayant exprimé leur volonté d'acquérir d'autres actions offertes, conformément au paragraphe ci-dessus, en proportion de leurs Engagements de Contribution respectifs et en cas d'excédent, en proportion du nombre d'autres Unités offertes que chacun de ces Actionnaires voulait acquérir.

9.5. L'Actionnaire Commandité, devra, au moment où une telle offre prend fin, notifier à l'Actionnaire Vendeur le nombre d'Unités Offertes, que les autres Actionnaires ont accepté d'acquérir. L'Actionnaire Vendeur devra, conformément au paragraphe ci-dessous, vendre ce nombre d'Unités offertes aux autres Actionnaires, et sous réserve du paragraphe ci-dessous, il pourra vendre l'excédent à l'Offrant, étant entendu que telle vente se réalisera aux Conditions Convenues endéans les trente (30) jours à partir de la fin de l'offre aux autres Actionnaires, étant entendu qu'à partir de la vente à l'Offrant, l'Actionnaire Vendeur - à moins qu'il ne produise des garanties adéquates de l'exécution des obligations subsistant à sa charge aux termes de ces Statuts ou de la Convention d'Actionnaires ou autrement par la loi ou discrétionnairement par l'Actionnaire Commandité- restera responsable pour de telles obligations à l'égard de l'Offrant.

9.6. Tout transfert d'Unités, soit aux autres Actionnaires soit à l'Offrant, requiert l'approbation préalable de l'Actionnaire Commandité qui pourra discrétionnairement et sans devoir en donner le motif refuser l'approbation ou l'enregistrement d'un tel transfert, étant entendu que si l'Actionnaire Commandité refuse d'approuver ou d'enregistrer un transfert, il devra lui-même, ou toute autre personne par lui nommée, offrir d'acquérir les Unités se rapportant au transfert selon les Conditions Convenues ou faire en sorte que la Société fasse l'acquisition de telles Unités selon les Conditions Convenues, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises applicables.

9.7. A chaque transfert d'Unités, l'Offrant accepte de devenir partie à la Convention d'Actionnaires et d'être lié par les termes et conditions de la Convention d'Actionnaires comme s'il était l'Actionnaire Vendeur et que ses Engagements de Contribution étaient égaux à ceux de l'Actionnaire Vendeur, à proportion du nombre des Actions offertes acquis par le cessionnaire. Conformément aux dispositions de l'Article 9.5, les Engagements de Contribution de l'Actionnaire Vendeur seront diminués par le montant des Engagements de Contribution assumés par le cessionnaire.

9.8. Les dispositions de cet Article 9 - excepté ce qui est prévu ci-dessous et par référence à la Condition d'Inséparabilité - ne s'appliquent pas en cas de transfert d'actions par un Actionnaire à une entité juridique contrôlée par cet Actionnaire (ou par une entité juridique contrôlant cet Actionnaire). L'Actionnaire Commandité aura le droit de vérifier l'existence d'une telle relation entre l'Actionnaire ayant l'intention de transférer ses Actions et le cessionnaire en question. Aux fins de vérification, l'Actionnaire Commandité devra recevoir de l'Actionnaire toutes les informations adéquates prouvant le contrôle et la structure d'une telle entité nécessaire à l'Actionnaire Commandité.

9.9. L'Actionnaire, ayant l'intention de transférer les actions conformément au paragraphe 9.8, restera responsable des obligations qui subsisteraient à sa charge, conformément aux dispositions de toute Convention d'Actionnaires applicable ou des présents Statuts ou de la loi luxembourgeoise.

9.10. Dans le contexte de cet Article, «contrôle» signifie la propriété de plus de 50% des actions ayant droit de vote d'une société.

Droit de sortie forcée:

9.11. Si l'Actionnaire Vendeur reçoit une offre ferme de la part d'une tierce-personne de bonne foi (ci-après «l'Acquéreur») d'acquérir au moins 66% des Unités de la Société (ci-après: «Actions acquises»), l'Actionnaire Vendeur aura le droit, par un avis écrit à l'Actionnaire Commandité et aux autres Actionnaires (ci-après: «Avis de sortie forcée»), de demander aux autres Actionnaires de vendre, en proportion de leur détention d'Actions dans la Société, la totalité ou une partie de leurs Unités détenues dans la Société, selon les termes et conditions spécifiés par l'Acquéreur dans son offre à l'Actionnaire Vendeur.

9.12. A la date et au lieu de la conclusion de l'acquisition, qui sera communiquée par l'Actionnaire Vendeur aux autres Actionnaires dans l'Avis de Vente Conjointe, les autres Actionnaires devront remettre leurs Unités à l'Acquéreur, ensemble avec tous les documents nécessaires à une telle acquisition, par exemple: les certificats CPECs S1 et S2 correspondants, ainsi émis aux Actionnaires.

9.13. Immédiatement après la conclusion de l'acquisition, l'Actionnaire Vendeur devra donner aux autres Actionnaires une preuve écrite de cette acquisition, en reprenant les termes et conditions, y compris le prix par Unité acquise,

et devra verser aux autres Actionnaires la contrepartie reçue de l'Acquéreur en échange de leurs Unités, sur les comptes bancaires que les autres Actionnaires lui auront indiqués.

9.14. Tous les coûts et dépenses en relation avec cette acquisition devront être supportés par l'Actionnaire Vendeur et les autres Actionnaires proportionnellement au nombre d'Unités cédé par chacun des Actionnaires dans cette acquisition.

Droit de sortie conjointe:

9.15. Si à n'importe quel moment, un Actionnaire Vendeur cède à une tierce-personne 25% ou plus de la totalité des Unités, les autres Actionnaires auront un droit de sortie conjointe à exercer proportionnellement au nombre d'Unités transférées par l'Actionnaire Vendeur.

9.16. Dans un tel cas, l'Actionnaire Vendeur devra informer par une offre écrite les autres Actionnaires et l'Actionnaire Commandité du nom de l'acquéreur potentiel et des termes et conditions négociés entre l'Actionnaire Vendeur et l'acquéreur.

9.17. Les autres Actionnaires ont le droit de transmettre un avis de réponse à l'Actionnaire Vendeur endéans les trente (30) jours ouvrables, à partir de la réception de cette offre écrite. Si l'avis de réponse notifie l'exercice de l'option de vente des autres Actionnaires, l'Actionnaire Vendeur sera dans l'obligation d'inclure dans cette vente le nombre d'Unités prévu dans l'avis de réponse à un prix non inférieur à 100% du prix d'achat par action dans l'offre écrite, et en tout cas selon les termes et conditions de l'offre écrite.

9.18. Si les autres Actionnaires ne répondent pas dans le délai prévu ou renoncent à l'usage de leur option de vente, l'Actionnaire Vendeur pourra, soixante (60) jours après la remise de l'offre écrite et sans autre obligation envers les autres Actionnaires, vendre le nombre d'Unités prévu dans l'offre écrite à l'acquéreur. Après la conclusion de la vente, l'Actionnaire Vendeur devra informer les autres Actionnaires par écrit de la vente.

9.19. Tous les coûts et dépenses en relation avec une telle vente seront supportés par l'Actionnaire Vendeur et les autres Actionnaires, proportionnellement au nombre des Unités cédées par chacun des Actionnaires dans une telle vente.

9.20. Les Actions A ne seront transférées que dans la mesure où un nombre correspondant de CPECs S1 et S2 seront également transférés (ci-après: «la Condition d'Inséparabilité»).

Art. 10. Restrictions supplémentaires relatives aux unités

Les Actionnaires Commanditaires n'autoriseront pas à grever les Unités de droit de rétention, charges, sûretés ou garanties d'aucune sorte, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité ne devra pas vendre ou transférer en tout ou en partie ses Actions B avant le 30 juin 2007.

Art. 11. Droit de vote

Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux Statuts affectant les droits respectifs des classes.

Art. 12. Assemblées des actionnaires

Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée aura le pouvoir d'ordonner ou de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune décision ne sera valablement prise sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Date et lieu des assemblées

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg chaque année le quatrième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieu et date indiqués dans les avis de convocation. L'Actionnaire Commandité pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité convoquera une assemblée générale extraordinaire à la requête écrite d'Actionnaires Commanditaires, représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital de la Société.

Art. 14. Tenue des assemblées

Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant légal de l'Actionnaire Commandité.

Les quorums et majorités requis par la loi régiront les assemblées générales des Actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Sauf dispositions légales contraires et sauf dispositions contraires des présents Statuts, les décisions prises lors d'une assemblée d'Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'assentiment de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 15. Avis de convocation

Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité (que l'assemblée soit à la demande de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires Commanditaires), suite à un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé huit (8) Jours Ouvrables au moins avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le Registre.

Art. 16. Gestion de la société

L'Actionnaire Commandité ne pourra en aucune circonstance être révoqué de sa qualité de gérant de la Société, sauf en cas de violation grave des présents Statuts, négligence grave ou dol, par décision des Actionnaires Commanditaires délibérant avec un quorum des 2/3 et à la majorité des 2/3 des présents, étant entendu que, par dérogation à l'Article 13 des Statuts, une telle résolution de l'assemblée des Actionnaires sera valable sans le vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

En cas de révocation, l'Actionnaire Commandité devra faire en sorte que toute Action B détenue par lui au moment de sa révocation soit cédée à tout gérant lui succédant qui sera nommé pour la gestion de la Société et signera tous actes, contrats et documents et en général fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation d'une telle cession.

En cas de révocation, de même qu'en cas d'incapacité légale ou d'impossibilité d'agir du Actionnaire Commandité, le Conseil de Surveillance pourra désigner un Administrateur, Actionnaire ou non, qui adoptera les mesures urgentes et celles d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée des Actionnaires. L'administrateur convoquera, dans les quinze (15) jours de sa nomination, une assemblée des Actionnaires, conformément aux présents Statuts, avec comme ordre du jour la nomination d'un autre Actionnaire Commandité de la Société, étant entendu que, par dérogation à l'Article 12 des Statuts, la résolution de l'Assemblée des Actionnaires sera valable sans le vote favorable de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité s'engage à ne pas démissionner de sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société, sauf en cas de transfert des Actions B, un tel transfert ne pouvant cependant avoir lieu avant le 30 juin 2007.

Deux fois par an, l'Actionnaire Commandité fournira au Conseil de Surveillance un rapport récapitulatif de l'actif et du passif de la Société.

Art. 17. Pouvoirs de l'actionnaire commandité

17.1. L'Actionnaire Commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des affaires de la Société et aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société et il y consacra, dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société, son temps et son attention et il gèrera la Société, assisté des agents, assistants ou autres employés de la Société, qu'il jugera nécessaire.

L'Actionnaire Commandité aura le droit de déléguer les pouvoirs et autorités, définis dans le présent article 17, à des personnes habilitées à cet effet, étant entendu que l'Actionnaire Commandité ne sera pas autorisé à déléguer des pouvoirs décisionnels en relation avec la stratégie d'investissement mentionnée aux points (c) (d) et (e) de l'Article 17.3 ci-dessous.

17.2. Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion ou au contrôle des affaires de la Société et n'auront ni le droit, ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits de vote en leur qualité d'Actionnaires Commanditaires.

17.3. Sans préjudice quant à la généralité des paragraphes précédents de cet article 17 et sans limitation, l'Actionnaire Commandité aura tout le pouvoir et autorité pour le compte de la Société (incluant le pouvoir d'engager la Société pour):

(a) Avancer les frais d'ordre administratif en relation avec la constitution de la Société, comprenant, mais non limités à des frais juridiques, fiscaux, comptables, de conseil, de reproduction et d'impression, de téléphone, de telex, fac-similé, de frais de port, de transport aérien, de voyage et autres dépenses et frais payés à des tiers par l'Actionnaire Commandité pour l'organisation de la Société, le classement en vue de toute autorisation nécessaire et de l'enregistrement de la Société, et le versement de fonds, comprenant le versement de fonds à des tiers, l'encouragement d'investissement dans la Société, mais la Société lui remboursera ces dépenses à hauteur d'un montant maximal de EUR 250.000,-.

Les frais dépassant ce montant, en relation avec la constitution de la Société, seront à la charge de l'Actionnaire Commandité.

(b) Poursuivre la politique d'investissement de la Société avec comme base l'avis du Comité d'investissement, du Conseiller et le contenu du Mémoire d'investissement de la Société (ci-après «le Mémoire d'Information»), tel que modifié de temps à autre, et acheter, vendre, échanger ou autrement, disposer des investissements pour compte de la Société et, lorsque nécessaire, donner toutes garanties et indemnités pour le compte de la Société, en relation avec pareille vente, échange ou disposition.

(c) Évaluer et négocier les opportunités d'investissements et contrôler les sociétés dans lesquelles la Société détient des participations.

(d) Conclure des engagements de souscription pour acquérir des investissements dans un syndicat avec d'autres Actionnaires Commanditaires et acquérir des investissements dépassant les besoins de la Société en vue de vendre cet excédent à d'autres Actionnaires Commanditaires.

(e) Participer à la gestion et au contrôle des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations, si nécessaire.

(f) Fournir ou faire fournir des bureaux, du personnel et de l'équipement pour faciliter la poursuite des activités de la Société.

(g) Émettre des Avis d'Appel concernant les Unités, recevoir les paiements pour les Actions et Unités souscrites par les Actionnaires Commanditaires et recevoir les revenus des investissements et d'autres fonds dégagés des investissements. Pour les présents Statuts, Avis d'Appel signifie un avis écrit émis par l'Actionnaire Commandité et adressé aux Actionnaires Commanditaires, cette notion pouvant être appel de fonds précisée par les termes d'une Convention d'Actionnaires.

(h) Ouvrir, maintenir ou clôturer des comptes bancaires au nom de la Société et émettre des chèques ou d'autres ordres de paiement.

(i) Conclure et signer des actes, contrats, accords et autres engagements et donner des garanties pour le compte de la Société et poser tous autres actes nécessaires, utiles ou accessoires à la conduite des activités de la Société.

(j) Emprunter à court terme pour les activités de la Société et, sans limitation, émettre, accepter, endosser ou exécuter des billets à ordre, effets de commerce ou lettres de change, des garanties et d'autres instruments d'endettement et garantir leur paiement par des hypothèques, gages, cessions, ou autres garanties sur, tout ou partie des valeurs et autres avoirs en possession ou acquis ultérieurement par la Société.

(k) Racheter et convertir les CPECs et autres instruments de dettes.

(l) Payer tous frais en rapport avec les activités de la Société incluant, sans limitation, tous frais et dépenses mentionnés à l'article 18 in fine, comme devant être supportés par la Société.

(m) Agir en qualité de demandeur ou de défendeur en justice pour ce qui concerne la Société ou les avoirs de la Société.

(n) Conserver les livres et la comptabilité de la Société au siège principal de la Société.

(o) Effectuer les distributions en espèces et en nature aux Actionnaires Commanditaires et à l'Actionnaire Commandité, conformément aux termes de toute Convention d'Actionnaires et à l'article 25 et suivant les décisions des assemblées des Actionnaires.

(p) Conclure des contrats de conseil en investissement et de gestion d'investissement.

(q) Engager les employés, agents indépendants, conseillers juridiques, comptables, dépositaires, conseillers financiers et consultants qu'il jugera nécessaires ou utiles pour la poursuite des activités de la Société incluant, sans limitation, toute société affiliée à l'Actionnaire Commandité, aux fins d'accomplir tout ou partie des activités mentionnées dans cet article 17.

(r) Généralement communiquer avec les Actionnaires Commanditaires et leur faire rapport à tels intervalles qu'il jugera approprié et représenter la Société en toute matière.

(s) Effectuer des évaluations périodiques des avoirs de la Société et fournir ces évaluations et d'autres rapports financiers aux Actionnaires Commanditaires.

(t) Admettre des Actionnaires Commanditaires additionnels et des Actionnaires Commanditaires substitués dans la Société mais, en cas d'existence d'une Convention d'Actionnaires réglant cette matière, uniquement conformément aux dispositions applicables de cette Convention d'Actionnaires.

(u) Que soient effectués des investissements en accord avec les objectifs convenus par écrit par l'Actionnaire Commandité avec les Actionnaires Commanditaires, de placer les montants retirés dans les comptes de dépôts ou investir ces montants dans de tels instruments que l'Actionnaire Commandité déterminera.

(v) Effectuer les contrôles et procédures concernant les Actionnaires Commanditaires, tels que requis par les règles, règlements et recommandations relatifs au blanchiment d'argent.

(w) Sous réserve de limitations prévues dans les présents Statuts, accomplir tous autres actes qui doivent être accomplis par l'Actionnaire Commandité ou qui sont nécessaires ou désirables selon l'opinion raisonnable de l'Actionnaire Commandité dans le but d'exécuter les présents Statuts ainsi que toute Convention d'Actionnaires.

Art. 18. Indemnité de l'actionnaire commandité

L'Actionnaire Commandité et ses Fonctionnaires, Gérants, Actionnaires, Actionnaires Commanditaires, Agents, Conseillers, et Employés et toute autre personne nommée par l'Actionnaire Commandité aux fonctions d'administrateur ou de gérant de toute société, dans laquelle la Société détient ou détenait un investissement, auront le droit d'être indemnisés par le biais de l'actif de la Société en cas de responsabilités, actions, procédures, plaintes, coûts, demandes et dépenses (comprenant les frais juridiques) engagés ou risquant de l'être du fait qu'il est ou était un Fonctionnaire, Actionnaire, Actionnaire Commanditaire, Agent, Conseiller ou Employé de l'Actionnaire Commandité ou administrateur ou gérant de toute société dans laquelle la Société détient ou détenait un investissement ou un membre du Comité d'investissement, étant entendu, que telle personne ne sera pas indemnisée pour tout autre problème résultant de sa mauvaise conduite volontaire, mauvaise foi ou imprudence inobservant ses obligations ou devoirs à l'égard de la Société ou, en cas de l'Actionnaire Commandité, sa négligence grave.

L'Actionnaire Commandité ne sera pas responsable à l'encontre de tout Actionnaire Commanditaire ou de la Société pour toute perte de la Société ou de l'Actionnaire Commanditaire surgissant en relation avec ses services rendus, sauf en cas de négligence grave ou de dol. L'Actionnaire Commandité ne sera pas responsable à l'encontre de tout Actionnaire Commanditaire ou de la Société pour la malhonnêteté ou mauvaise foi de tout agent agissant pour le compte de l'Actionnaire Commandité ou de la Société, dans la mesure où tel agent a été choisi, engagé ou retenu par l'Actionnaire Commandité avec un soin raisonnable.

L'Actionnaire Commandité avancera les frais d'ordre administratif en relation avec la constitution de la Société, comprenant, mais non limité à des frais juridiques, fiscaux, comptables, à caractère consultatif, de reproduction et d'impression, de téléphone, de telex, fac-similé, de frais de port, de transport aérien, de voyage et autres dépenses et frais payés à des tiers par l'Actionnaire Commandité pour l'organisation de la Société, les demandes en vue de toute autorisation nécessaire et de l'enregistrement de la Société, et la levée de capitaux, comprenant toute commission versée à cet effet à des tiers, mais aura droit à un remboursement de telles dépenses par la Société jusqu'à un montant de EUR 250.000. Les coûts excédant cette somme devront être supportés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité supportera les coûts administratifs et autres coûts se rapportant à ses obligations générales, incluant les charges du Conseil de gérance de l'Actionnaire Commandité, et n'aura pas le droit de les recouvrer de la Société. Si des frais d'administrateur ou tantièmes frais de syndication et de transaction, payés par des tiers, existent, ils seront retenus par l'Actionnaire Commandité. La Société supportera toutes les autres dépenses relatives à l'opération, comprenant les frais, coûts et dépenses relatifs à l'achat, la détention et la vente d'investissements en portefeuille, frais de transactions non consommées, et «broken deal fees», taxes, honoraires d'experts comptables, de conseillers juridiques, de dépositaires, de consultants, et dépenses supportées en relation avec les assemblées du Comité d'investissement. La Société supportera les honoraires de tiers et des dépenses comme par exemple les frais légaux, d'audit, d'impression, les taxes et impôts dus par la Société, les frais d'acquisition et de cession des investissements et

des coûts générés par des transactions non consommées, dans la mesure où ces derniers ne sont pas supportés par des sociétés dans lesquelles la Société a investi.

Art. 19. Rémunération de l'actionnaire commandité

Des Frais de Placement (ci-après: «les Frais de Placement») seront payés discrétionnairement à l'Actionnaire Commandité. Ces Frais de Placement peuvent atteindre jusqu'à un pour cent (1)% du capital engagé. Ils seront payables à l'appel des Engagements de Contribution.

Des Frais de Gestion (ci-après: «les Frais de Gestion») atteignant deux pour cent (2)% de l'actif net consolidé de la Société et de ses filiales seront payés à l'Actionnaire Commandité, correspondant à la valeur consolidée des actifs de la Société et de ses filiales, soustraction faite de toutes les dettes de tiers (le prêt bancaire, mais non les CPECs). Si la TVA ou des taxes similaires s'appliquent aux Frais de Gestion, alors de telles taxes devraient être additionnées et non pas soustraites des Frais de Gestion. Les Frais de Gestion sont soumis deux fois par an à un ajustement, afin de refléter les changements de la valeur d'actif net consolidé résultant des états financiers de la Société, prenant en considération toutes réévaluations d'actifs basées sur des évaluations conduites par des tiers. De tels Frais de Gestion seront payés par la Société à l'Actionnaire Commandité, chaque année à partir de la constitution de la Société jusqu'à la dissolution de la Société.

Art. 20. Pouvoirs de signature

La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 21. Conseil de Surveillance

Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement la tenue de ses livres et comptes et toute opération financière seront contrôlées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires sous le contrôle de l'Actionnaire Commandité pour une période d'un an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, à condition cependant, que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par les Actionnaires.

Des réviseurs externes (nommés par le Conseil de Surveillance ou par l'assemblée générale des Actionnaires, selon les cas) pourront assister le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur telle matière que l'Actionnaire Commandité déterminera et peut autoriser toute action de l'Actionnaire Commandité qui pourrait, conformément à la loi ou à une autre réglementation ou en vertu des présents Statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale lors de laquelle les membres du Conseil de Surveillance sont désignés, déterminera également la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué de temps à autre à la discrétion de son Président ou de l'Actionnaire Commandité.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours Ouvrables avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, télex ou téléfax par chaque membre du Conseil de Surveillance. Des avis séparés ne seront pas requis pour les réunions tenues au lieu et place indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant le téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents, soit en personne, soit par mandataire, à la réunion concernée.

Le Conseil de Surveillance peut examiner sur place, sans les emporter, les livres, la correspondance, les procès-verbaux et, en général, toutes les écritures de la Société.

Deux fois par an, l'Actionnaire Commandité devra rendre au Conseil de Surveillance un rapport récapitulatif de l'actif et du passif de la Société.

Le Conseil de Surveillance devra rendre compte à l'Assemblée générale des Actionnaires des résultats de son mandat, faire les recommandations qu'il considère adéquates, et informer l'Assemblée des Actionnaires de la méthode qu'il a adoptée pour la vérification des comptes de la Société.

Le Conseil de Surveillance pourra donner son opinion sur tous les points que l'Actionnaire Commandité lui soumet.

Art. 22. Comité d'investissement et conseiller

L'Actionnaire Commandité, dans l'exercice de ses fonctions de gérance, sera assisté d'un Comité d'Investissement (ci-après: «le Comité d'Investissement») et d'un ou de plusieurs Conseiller(s) (ci-après désignés indifféremment: «le Conseiller»).

22.1. Le Comité d'investissement

A) L'Actionnaire Commandité établira le Comité d'investissement.

B) Le Comité d'investissement sera composé d'un nombre de membres variant de trois (3) à sept (7), personnes physiques ou entités juridiques. L'Actionnaire Commandité désignera tous les membres du Comité d'investissement.

C) Le Comité d'investissement devra revoir et évaluer chaque décision d'investissement et de désinvestissement de la Société et devra adopter une politique-cadre pour toutes les propositions d'investissement (ci-après: «les Propositions d'Investissement»). Il devra fournir à l'Actionnaire Commandité des directives d'investissement quant à l'identification, la recherche et l'étude de différentes opportunités d'investissement dans un domaine spécifique.

D) Le Comité d'Investissement sera composé:

- d'au moins 2 membres du Conseil de gérance de l'Actionnaire Commandité; et
- des spécialistes reconnus de l'immobilier et des finances devant être nommés par les Actionnaires Commandités.

Le Comité d'Investissement se réunira régulièrement (au moins quatre fois par an) et lorsque cela sera nécessaire pour l'accomplissement de ses tâches.

E) Si l'un des membres du Comité d'Investissement cesse ses fonctions, pour n'importe quelle raison, le membre devra être remplacé aussitôt par un membre désigné en conformité avec les dispositions du présent article.

F) Les membres du Comité d'investissement devront exercer toutes les fonctions mentionnées au présent article et ne recevront aucune rémunération de la Société pour leur activité.

G) L'Actionnaire Commandité pourra participer dans les Assemblées du Comité d'investissement, mais il ne sera pas autorisé à voter, et ne pourra pas être pris en compte pour atteindre un quorum.

H) Le Comité d'investissement adoptera toute résolution avec le vote favorable de la majorité de ses membres.

22.2. Le Conseiller

A) L'Actionnaire Commandité devra nommer un Conseiller qui devra le conseiller sur les décisions d'investissement et de désinvestissement, le but stratégique, les objectifs d'investissement et la réglementation d'investissement. La Société n'aura pas l'obligation d'investir dans une société ou actif identifiés par le Conseiller et ne sera pas tenu de suivre l'avis donné par le Conseiller à l'Actionnaire Commandité.

B) Le Conseiller pourra travailler avec un groupe de conseillers externes. Le Conseiller pourra proposer la nomination de conseillers externes à l'Actionnaire Commandité pour approbation.

C) Le Conseiller pourra participer aux réunions du Comité d'investissement sauf décision contraire du Comité d'investissement.

D) Le Conseiller n'a aucun pouvoir de vote sur les décisions prises par le Comité d'investissement.

E) Ni le Conseiller ni aucun de ses employés ne sera autorisé à contracter pour le compte de l'Actionnaire Commandité ou de la Société, à conduire des négociations, ou à agir pour le compte de, ou à engager l'Actionnaire Commandité ou la Société.

F) Le Conseiller pourra être révoqué sur décision de l'Actionnaire Commandité.

Art. 23. Année comptable, Comptes

L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2006. Le terme «Exercice Comptable» signifie une période se terminant à et comprenant la Date de Clôture et commençant le jour de la constitution ou le jour suivant la Date de Clôture précédente. Le terme «Date de Clôture» signifie le 30 septembre 2006 et le 30 septembre de chaque année suivante ou (dans le cas du dernier exercice comptable) la date de clôture de la liquidation de la Société.

L'Actionnaire Commandité préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiées, les états financiers de la Société relatifs à chaque Exercice Comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en euros. L'Actionnaire Commandité fera en sorte que les états financiers soient révisés par une firme de réviseurs d'entreprises indépendante (ci-après les «Réviseurs») choisie par l'Actionnaire Commandité et nommée par le Conseil de Surveillance avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires. Les comptes révisés incluant le rapport des Réviseurs sera remis à chaque Actionnaire quinze (15) jours au moins avant l'assemblée générale annuelle de la Société.

Endéans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de chaque semestre et endéans les 6 mois suivant la fin de chaque Exercice Comptable, l'Actionnaire Commandité préparera, ou fera en sorte que soit préparé, et enverra ou fera en sorte que soit envoyé, à chaque Actionnaire un rapport comprenant un état des investissements et de toute autre propriété et des avoirs de la Société, faisant partie des avoirs de la Société à la fin de cette période et le détail des investissements effectués et des investissements vendus ou dont il a été autrement disposé durant la période concernée. Le rapport relatif à la fin de chaque Exercice Comptable sera révisé par les réviseurs.

Art. 24. Réserves légales - Paiement des dividendes - Distributions

24.1. Cinq pour cent (5%) seront déduits du bénéfice annuel net de la Société et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit (à l'exclusion de toute prime d'émission).

24.2. Chaque année et pour la première fois endéans les 18 mois suivant le premier investissement, l'Actionnaire Commandité proposera, après déduction du montant attribué à la réserve légale, ainsi que de toutes sommes que l'Actionnaire Commandité estimera opportunes d'allouer à une réserve spéciale, une distribution du solde des sommes distribuables dans l'ordre suivant:

a) Premièrement, en raison de chaque désinvestissement ou refinancement (ce qui exclut, pour éviter tout doute, tous actifs qui font partie d'un investissement différent qui ne fait pas l'objet d'un désinvestissement ou refinancement à ce moment), en payant aux Actionnaires Commanditaires (autres que les Actionnaires Commanditaires Défaillants), un

montant égal au montant apporté par les Actionnaires Commanditaires concernés (autres que les Actionnaires Commanditaires Défaillants), en respectant le nombre des Actions A jusqu'à la date du paiement du montant qui a été investi dans ledit investissement, au prorata du nombre d'actions A émises détenues par chacun des Actionnaires Commanditaires; ce paiement sera effectué, à la discrétion de l'Actionnaire Commandité, sous la forme d'un dividende, remboursement des CPECs ou par une autre distribution.

b) Deuxièmement, en payant à l'Actionnaire Commandité, un dividende d'incitation égal à un montant de 20% de l'appréciation de valeur de chaque propriété immobilière détenue par la Société directement ou indirectement par une société affiliée, de chaque redéveloppement immobilier engagé par la Société directement ou à travers une société affiliée. Pour éviter tout doute, une telle appréciation de valeur devra exclure tout revenu de location gagné par la Société directement ou indirectement. Le dividende d'incitation est calculé séparément pour chaque propriété. La moitié du dividende d'incitation sera payable au moment de la vente ou du refinancement de la propriété appréciée. L'autre moitié sera affectée à une réserve spéciale dans les livres de la Société. Le montant d'une telle réserve spéciale sera payable à l'Actionnaire Commandité à la fin du cycle d'investissement défini à l'Article 2. Si la vente ou le refinancement d'une propriété résulte dans une perte, tout montant s'attachant au crédit de la réserve spéciale décrite ci-dessus, sera appliqué à une telle perte. Toute part restante d'une telle perte devra être récupérée entièrement avant de payer tout dividende d'incitation à l'Actionnaire Commandité.

c) Troisièmement, tout solde restant demeurera à la disposition de l'Assemblée Générale.

24.3. Les distributions seront payées au moment déterminé par l'Actionnaire Commandité.

24.4. Les distributions pourront être payées en numéraire pendant la vie de la Société ou en numéraire ou en nature à la fin de la Période d'Investissement (définie conformément à l'Article 25 des statuts) que l'Actionnaire Commandité devra déterminer de temps à autre, conformément aux articles ci-dessous.

24.5. Sous réserve des dispositions légales applicables, l'Actionnaire Commandité pourra, à la fin de la Période d'Investissement, décider que la Société distribue de l'actif en nature, en respectant les dispositions de l'article 24.2 et les dispositions ci-dessous et de déterminer la valeur attribuable à un tel actif; les dispositions suivantes devront s'appliquer en cas de chaque distribution en nature:

- l'Actionnaire Commandité avertira d'abord les Actionnaires par écrit de cette décision au moins dix (10) Jours Ouvrables avant la date proposée de distribution, en spécifiant la date de la distribution proposée, les avoirs qui seront distribués (sous réserve d'obligations de confidentialité éventuelles) et la valeur à attribuer aux avoirs en question (ou une indication de la base sur laquelle cette valeur sera calculée à la date de la distribution proposée);

- les distributions en nature de titres de toute classe seront faites sur la même base que les distributions en espèces de telle sorte que tout Actionnaire bénéficiaire des distributions, recevra un nombre de titres proportionnel au total des titres de cette classe disponible pour la distribution, ou (si cette méthode de distribution est impraticable pour n'importe quelle raison), de telle sorte que chaque Actionnaire concerné recevra un nombre de titres aussi proche que possible de cette proportion ensemble avec un montant résiduel en espèces dans le cas d'un Actionnaire qui ne recevrait pas le montant total proportionnel de titres auquel il aurait droit en vertu de cet article 24; et

- toute distribution en nature sera effectuée dans l'ordre mentionné ci-dessus sur base de la valeur de l'actif concerné déterminée par l'Actionnaire Commandité.

Dans le contexte de cet Article 24, une référence aux paiements ou aux distributions aux Actionnaires Commanditaires ou à l'Actionnaire Commandité sera une référence à des paiements ou distributions bruts à ces personnes, ne prenant pas en considération les montants éventuellement à retenir par la Société sur de tels paiements.

Art. 25. Liquidation

25.1. La Société sera dissoute à la survenance de l'un de ces événements:

a) la révocation de l'Actionnaire Commandité en sa qualité de gérant conformément à la loi luxembourgeoise et aux dispositions de l'Article 16, à moins qu'il ne soit remplacé immédiatement par un autre gérant lors d'une assemblée des Actionnaires; ou

b) à tout moment sur résolution de l'Assemblée des Actionnaires suivant une proposition faite par l'Actionnaire Commandité.

25.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant de cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3. Dans le contexte de ces Articles, «Période d'Investissement» signifie la période commençant à la constitution de la Société et se terminant le 31 décembre 2012 ou à toute autre date ultérieure en cas de prorogation par l'Actionnaire Commandité.

25.4. Le produit net de liquidation (consistant en espèces ou en nature) sera distribué par les liquidateurs dans l'ordre suivant:

(A) remboursement de la valeur nominale des S2 CPECs (sauf pour les S2 CPECs détenus par les Actionnaires Commanditaires Défaillants);

(B) remboursement de la valeur nominale des S1 CPECs (sauf pour les S1 CPECs détenus par les Actionnaires Commanditaires Défaillants);

(C) remboursement total du prix d'émission des Actions A, (sauf pour les Actions A détenues par les Actionnaires Commanditaires Défaillants);

(D) remboursement total du prix d'émission des Actions B;

(E) remboursement total du prix d'émission des Actions A, de la valeur nominale des S2 CPECs et S1 CPECs détenus par les Actionnaires Commanditaires Défaillants;

(F) en ce qui concerne le solde, aux détenteurs des Actions A (exception faite des Actionnaires Commanditaires Défaillants) et Actions B en accord avec l'ordre de l'Article 24.2 des présents Statuts.

25.5. En cas de dissolution de la Société, les liquidateurs nommés par l'Assemblée des Actionnaires auront le droit de distribuer l'actif en nature conformément aux dispositions afférentes de la loi luxembourgeoise.

25.6. Dans l'hypothèse de l'insolvabilité de la Société, la responsabilité des Actionnaires Commanditaires sera limitée au montant des Actions non encore libéré au moment de la dissolution ou de la liquidation conformément à l'alinéa qui suit.

25.7. Dans l'hypothèse où la Société tombe en faillite ou autre procédure similaire, ou est dissoute ou liquidée, un Actionnaire Commanditaire pourra être requis, jusqu'au 31 décembre 2007, par demande écrite de l'Actionnaire Commandité, de souscrire et de libérer les Actions faisant partie de ses Engagements de Contribution qui n'ont pas été, à cette date, encore souscrites. Chaque Actionnaire Commanditaire s'engage à faire de telles souscriptions et tels paiements, conformément à la demande faite par l'Actionnaire Commandité.

Art. 26. Modifications des statuts

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, par décision des Actionnaires réunis en assemblée générale, dans le respect des exigences de quorum et de vote définies ci-après.

L'assemblée ne délibérera valablement que si les Actionnaires détenant au moins la moitié en valeur nominale du capital souscrit sont présents, soit en personne, soit par mandataire, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Articles ainsi que, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'exigence de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément aux Statuts, par publication faite deux fois à intervalle de quinze (15) jours au moins, la dernière étant publiée au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital souscrit représentée. Dans les deux assemblées, les décisions ne pourront être prises qu'à deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Avis

Les avis ci-dessous qui peuvent être ou doivent être fournis par une partie à une autre, seront donnés par écrit, transmis par courrier ou par fac-similé, ils seront remis à la partie à l'adresse donnée dans une Convention d'Actionnaires, dans tout Contrat d'Adhésion ou à une autre adresse, telle que déterminée par un Actionnaire par notification adressée à la Société.

Les avis seront censés avoir été reçus dans les conditions suivantes:

(a) En cas de délivrance par la poste, à la délivrance, si la délivrance a lieu entre 9h et 17h un Jour Ouvrable, et sinon à 9h le premier Jour Ouvrable suivant.

(b) En cas de transmission par fac-similé au jour de cette transmission, sauf si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable ou si la transmission a lieu après 17h un Jour Ouvrable, auquel cas la transmission interviendra à 9h le premier Jour Ouvrable suivant.

Pour prouver cette réception, il suffira de prouver que la délivrance ou la transmission par fac-similé a eu lieu au lieu mentionné dans l'adresse.

Dans cet Article «Jour Ouvrable», signifie chaque jour, sauf le samedi, dimanche ou tout autre jour férié au Luxembourg ou en Allemagne.

Tout Actionnaire Commanditaire accepte de notifier à l'Actionnaire Commandité les modifications relatives à son nom, son adresse, sa résidence ou son statut fiscal.

Art. 28. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. MCT LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.	25.000 Actions B
2. MCT INTERNATIONAL	1 Action A

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, jusqu'au montant de EUR trente et un mille deux cent cinquante et un vingt-cinq cents (EUR 31.251,25) de sorte que la somme de EUR trente et un mille deux cent cinquante et un vingt-cinq cents (EUR 31.251,25) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
2. Sont nommés membres du Conseil de Surveillance:
 - a) Morris Katri, né le 5 juillet 1973 à Genève, Suisse, résidant professionnellement 2-4, pl. du Molard CH-3458 Genève, Suisse.
 - b) Timothy H. Rogers, né le 1^{er} novembre 1966 à Calgary, Canada, résidant professionnellement 2-4, pl. du Molard CH-3458 Genève, Suisse.
 - c) Oliver Henz, né le 31 juillet 1973 à Luxembourg, résidant professionnellement 25, av. de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Les membres du conseil de surveillance ne seront pas rémunérés.

3. L'assemblée désigne comme réviseur d'entreprises de la Société:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, BP 1443, 1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Leurs mandats expireront après l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: A. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2005, vol. 432, fol. 53, case 9. – Reçu 312,51 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(069986.3/242/1356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

ProLogis FRANCE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.526.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(061100.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ProLogis FRANCE VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(061111.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

SOLAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 72.757.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Signature.

(061182.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

BEST SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.108.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061124.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

BEST SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.108.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061125.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

BEST SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.108.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061126.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ZORK CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.190.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061129.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

ZORK CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061130.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.
